PôlesActu.
Entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence
www.entreprises-aix.com

L'ACCESSIBILITÉ, TALON D'ACHILLE DES PÔLES

N° 59 • Novembre 2015

SAPS votre partenaire sécurité sur le PAAP

Pour le compte de l'**Association des entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**, **SAPS** assure la sécurité nocturne du Pôle par une présence permanente de véhicules d'intervention.

Ces véhicules sont en liaison radio constante avec notre station de télésurveillance **Ci2t** (certifié APSAD type P3).

C'est l'assurance pour nos clients d'un délai d'intervention très rapide lors d'un déclenchement d'alarme.

Étude personnalisée du plan de sécurisation de vos locaux.

SAPS

0825 801 833
24 h/24
www.saps13.fr

Numéro d'autorisation CNAPS 013-2112-10-01-20 130 349 367. Article n° 612-14 du Code de la Sécurité Intérieure : l'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

anova

Le spécialiste de la sécurité électronique

Installés depuis 1983 sur le pôle d'Aix, Guillaume et Jean-Pierre Kechissoglou développent leurs métiers dans le domaine de la sécurité électronique et proposent :

SYSTÈMES D'ALARME

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

CONTRÔLE D'ACCÈS

AUTOMATISME DE PORTAIL

380, rue Claude Nicolas Ledoux — pôle d'activités d'Aix-les-Milles - 13854 Aix-en-Provence cedex 3
04 42 58 16 87 — contact@anova-securite.com — www.anova-securite.com

PôlesActu.
Entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence
www.entreprises-aix.com

Directeur de la publication
Frédéric Blanchard

Responsable de la rédaction
Patricia Marcellet

Comité de rédaction
Nicolas Desanti, Maurice Farine, Bernard Figuière, Bruno Jullien, Émanuel Larrondo, Giovanni Marinella, Jean-Claude Marcellet, Christian Marquié, Béatrice Somville

Ont collaboré à ce numéro
Ingrid Cappoen, Corinne Duquenne, Sergio Fumelli

Association des Entreprises du Pôle Activités d'Aix-en-Provence - PAAP
Tél. 04 42 24 40 26 - Fax 04 42 39 77 66
www.entreprises-aix.com
contact@entreprises-aix.com

Chargé d'édition
Carrefour d'Entreprises - PAAP
Maquette
www.bruno.jullien.com
Illustration de couverture
I Stock Getty Images
Impression
Spot imprimerie

IMPRIM'VERT®

Distribution gratuite de 2 500 exemplaires
Dépôt légal : 4e trimestre 2015 — ISSN 1161-725 X

PAAP Pôle d'Activités Aix-en-Provence

Maison

AIX POLE PIOLINE COMMERCIAL

Rue Guillaume du Vair — BP 60060
13545 Aix-en-Provence Cedex 4

Avec le soutien de :
communauté du PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr

Sommaire

Dossier
- **L'accessibilité, talon d'Achille des Pôles** 4-8

Club Entreprises 9-20-24
Métropole Aix-Marseille-Provence 10-11
KN Systèmes 12-13
Fighters Academy 14-15
Christian Auphan 16 -17
PLU suite… 18
La publicité extérieure sous surveillance ! 19
Brèves 21
Château de la Pioline 22
My Tailor is Free 26-27
Sogeti High Tech 28
Flexibus 30-31
Assemblée générale 32-33
Animation autour des déplacements 34-35
Elles sont les bienvenues 36
D'ac pas d'ac 37
"Entretiens avec…" 38-39
Garden party 2015 40-43

Par Béatrice **Somville**

L'accessibilité, talon d'Achille des Pôles

Thème récurrent, notamment dans nos pages, le problème de l'accessibilité du PAAP et du Pôle de la Pioline est un sujet de préoccupations majeur, pour ceux qui y ont implanté leur entreprise, bien sûr, mais pas seulement… Du Conseil Général à la CPA, en passant par les associations des propriétaires fonciers, on cherche des solutions pour tenter de fluidifier le trafic et éviter que le phénomène s'aggrave et ne devienne carrément un frein au développement des Pôles.

« Pour une zone commerciale comme la nôtre, ne disposer que d'une seule entrée est catastrophique, surtout lorsqu'il y a des animations » explique Maurice Farine, président de l'association de la Pioline. « Nous continuerons donc à nous battre pour avoir un accès supplémentaire, d'autant que la sortie actuelle, qui comprend un cisaillement entre deux routes, constitue à nos yeux un réel danger ! » précise Maurice Farine, très déçu par l'annulation récente d'un projet alternatif. « Nous sommes tellement inquiets que nous venons de décider, avec Carrefour, de lancer une étude pour comptabiliser les entrées et sorties à tous les croisements, afin de pouvoir ajouter des arguments chiffrés à notre dossier. »

Quant à Frédéric Blanchard, président du PAAP, il rappelle que dès 2004, l'association éditait un premier livre blanc qui pointait déjà les dysfonctionnements constatés aujourd'hui ! Cette feuille de route ne s'arrêtait pas là, elle faisait aussi des préconisations, pour donner au Pôle la possibilité de se développer sans risquer l'asphyxie !

On retrouve, dans ces recommandations, certains des sujets actuellement à l'ordre du jour comme la requalification des voiries secondaires pour créer des itinéraires bis, l'aménagement des accès, le recalibrage des axes structurants ou encore, le développement des transports collectifs et autres modes de déplacements. Reste que plus de dix ans se sont écoulés.

Victimes de leur succès

« Le PAAP et la Pioline sont victimes de leur succès » entend-on souvent, un peu comme si ceci devait excuser cela, mais doit-on se satisfaire de cette explication et laisser la situation continuer à se dégrader, les pôles étant encore appelé à s'agrandir, donc à accueillir de plus en plus de monde ?

La réponse est non, mais, comme nous le mettions déjà en avant dans notre dossier sur la mobilité, le fait d'avoir plusieurs acteurs décisionnaires et parfois interdépendants, ne facilite ni les prises de décision, ni le lancement des projets enlisés dans les procédures administratives, les problèmes de foncier, la topographie et… les recours des riverains.
« De plus, il faudra désormais compter aussi avec la Métropole », rappelle Guy Barret, maire de Coudoux et vice-président de la CPA. « Nous espérons qu'elle ne mettra pas un coup de frein à nos projets ou pire, qu'elle ne les arrêtera pas au profit d'autres ! »

ÉTAT DES LIEUX

Au niveau des infrastructures, de nombreux chantiers ont déjà été lancés et sont à différents niveaux d'avancement, d'autres sont encore à l'état de projet, le planning s'étend sur plusieurs années.

AU SUD

Cinquante pour cent des flux arrivent du sud, de Marseille, du bassin minier, de Gardanne, de Bouc-Bel-Air… Tout ce petit monde se retrouve notamment sur l'A51, à l'échangeur dit des Trois pigeons, une des principales entrées du PAAP qui connaît ainsi chaque matin de sérieux embouteillages. Un aménagement des infrastructures est prévu à cet endroit pour améliorer la circulation à l'heure de pointe du matin. Toujours dans ce secteur, la création d'un shunt qui permettra d'éviter le rond-point devrait faciliter le retour du soir.

Le giratoire de Lagremeuse, porte d'entrée de l'accès par l'ouest et le sud-ouest est également utilisé par ceux qui tentent d'échapper au bouchon des Trois pigeons. D'autres encore ont créé des itinéraires bis en empruntant la D60, par exemple.

Dans ce secteur, « le désenclavement ouest du PAAP est une nécessité absolue » rappelle Frédéric Blanchard. Les travaux de la « voie de crête » à raccorder sur le giratoire de Lagremeuse étaient prévus pour 2013. « Il est urgent de les mettre en œuvre et en parallèle, d'étudier la création d'un corridor entre le Tourillon et la D65 et entre la gare d'Aix-TGV et l'Arbois » poursuit-il.

AU NORD

Les entrées par le nord-ouest ou le nord-est ne sont pas mieux loties. Actuellement, la D18 et la D543 ne sont praticables ni par les bus ni par les camions.

Un élargissement de la D18 est prévu par le Conseil Général à l'horizon 2016/2017. La D18 qui traverse le village des Milles pour rejoindre la D9 devrait, à terme, passer sous la voie ferrée pour déboucher à côté du cimetière. Le parcours induit la suppression du passage à niveau Numéro 9, dit de la Tuilerie des Milles. Programmé pour 2020, ce barreau D18/D9 est un projet sous maîtrise d'ouvrage de la CPA.

Sur la RD 543, la déviation du hameau de St Pons (dont le pont est classé aux monuments historiques) et la suppression du passage à niveau n° 7 sont également prévues pour 2019/2020. En attendant, un rond point provisoire devrait être mis en place à l'intersection des routes de Roquefavour et du relais de St Pons. Ce projet est financé à la fois par le CG 13 et par la CPA, à hauteur de 20 %.

Rappelons que la suppression des passages à niveau est la condition sine qua non pour relancer le transport des voyageurs sur la ligne de chemin de fer Rognac/Aix-en-Provence, que nous évoquerons plus loin.

En cours depuis 2014, le doublement de la D9 devrait être achevé en 2017. Ce projet du CG 13 concerne 4 km qui relieront, par deux fois deux voies, le giratoire de Lagremeuse à la gare TGV de l'Arbois. « Quand les travaux seront terminés, nous étudierons la possibilité de créer une voie propre pour les bus », commente Guy Barret. Le PAAP prône depuis des années une liaison en site propre pour les cars, les vélos, les véhicules électriques… par le plateau de l'Arbois. Cette proposition a été développée lors de l'enquête publique relative au PIG de l'Arbois, précise Frédéric Blanchard.

Notons que l'investissement du Département dans l'ensemble de ces travaux est de près de 100 M€ sur 5 ans !

La CPA quant à elle est compétente sur les voiries communautaires et sur les liaisons entre le pôle d'échanges de Plan d'Aillane et la Duranne. Enfin, un élargissement de la route de Lenfant, située en lisière Est du Pôle, est à l'étude.

>>>

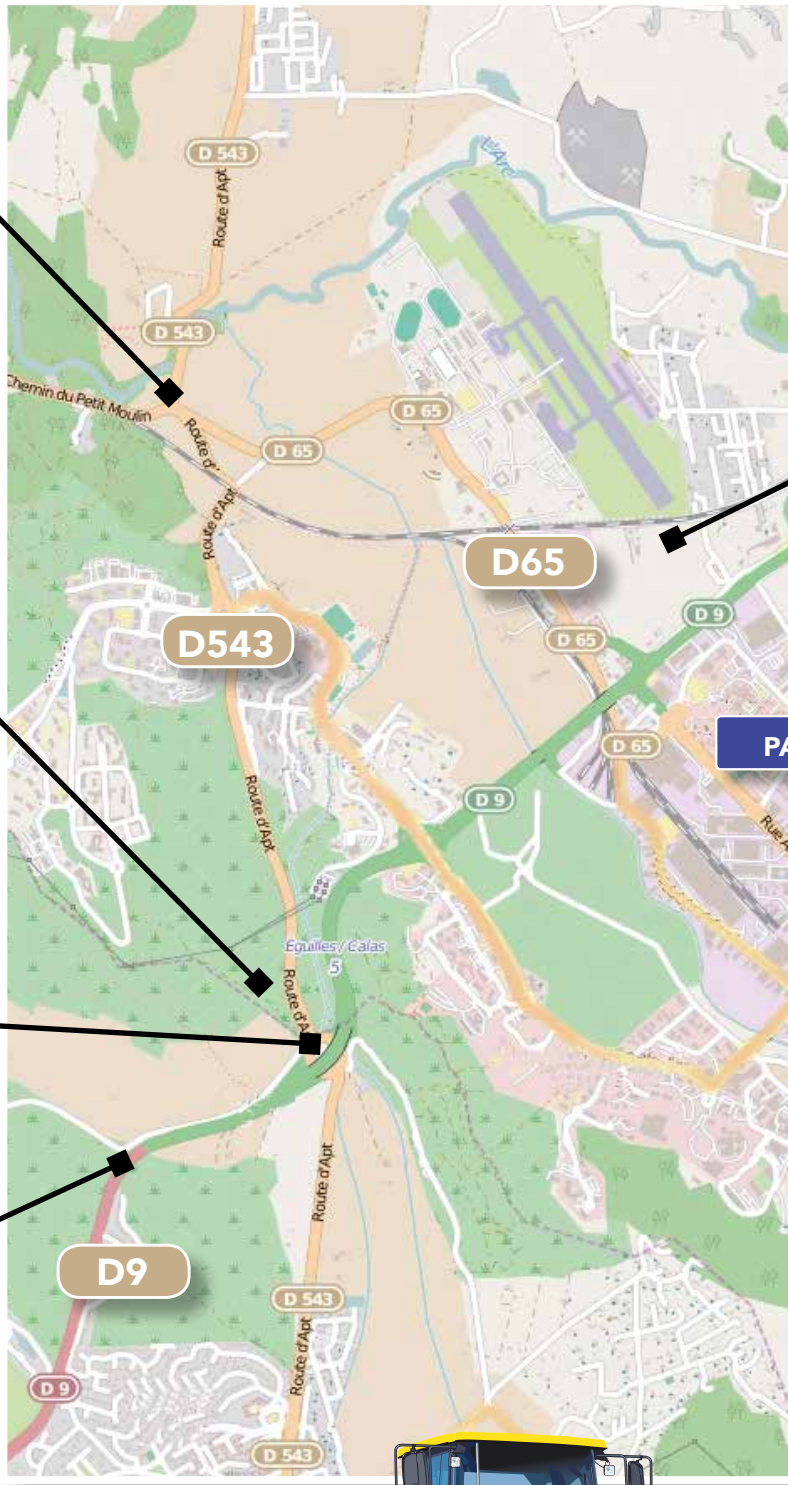

© les contributeurs d'OpenStreetMap
www.openstreetmap.org

Déviation Saint Pons

Voie de Crête

Lagremeuse

Doublement D9

Contournement du village des Milles

Plan d'Aillane Halte ferrée

Réhabilitation route de Lenfant

Aménagement de l'échangeur dit des Trois pigeons

Accès direct à l 'autoroute A 51 depuis la D59 après le cimetière

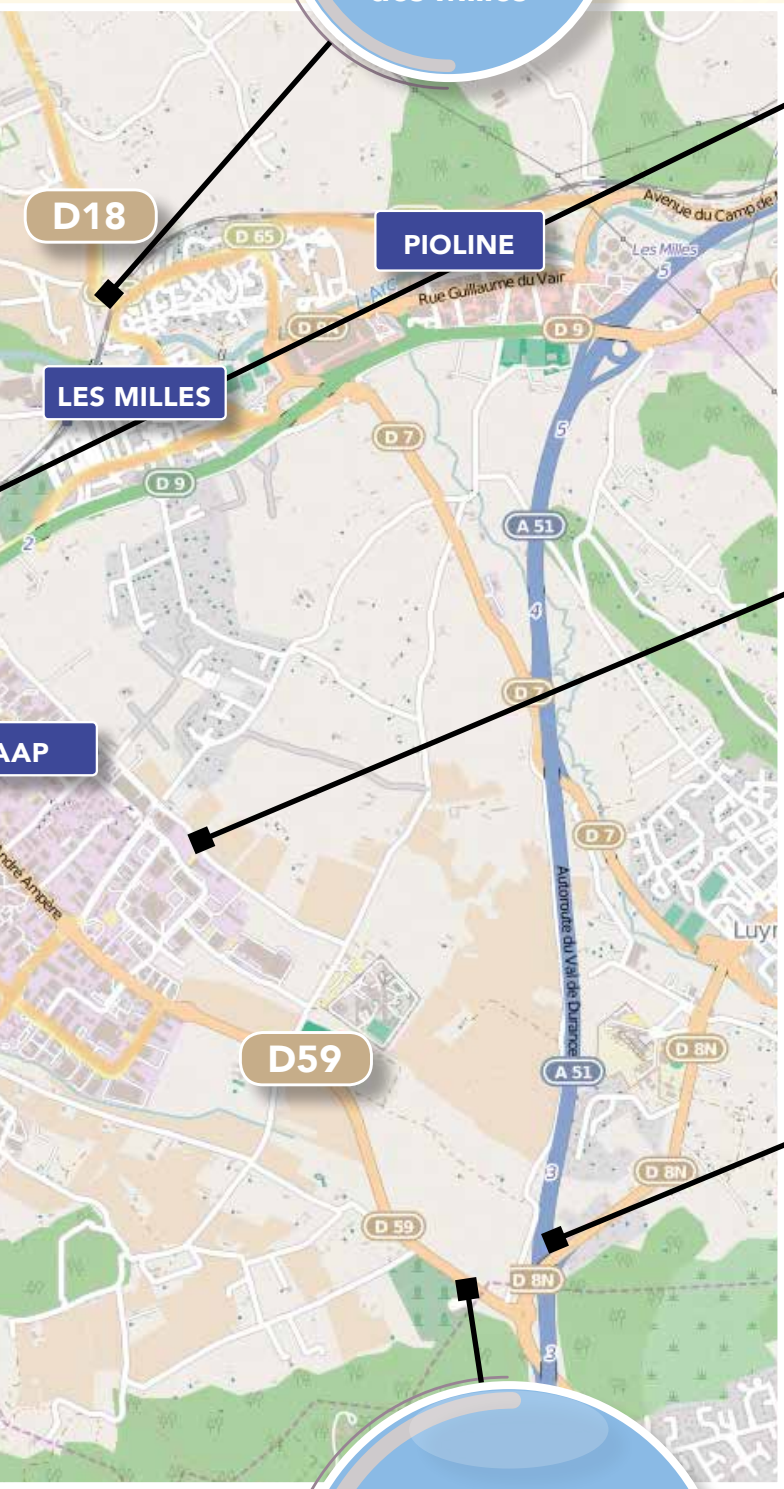

LE PROJET FERROVIAIRE

Sans doute le plus long et le plus lourd à mettre en œuvre.

La ligne Aix/Rognac qui voit actuellement passer cinq à six trains par jour, transportant de la bauxite, devrait être rouverte aux passagers et une nouvelle halte ferrée devrait être créée à Plan d'Aillane.

Maillon du RER métropolitain, ce projet pourrait assurer une connexion avec les pôles d'activités existants et futurs, entre Aix et l'étang de Berre et aussi desservir l'Aéroport. Pour Frédéric Blanchard, la liaison entre la gare Aix-TGV et la future halte ferrée de Plan d'Aillane devrait également être intégrée à ce projet.

Le potentiel de voyageurs est estimé, dans un premier temps, à 7500 personnes/jour. Le passage du transport de fret à celui de voyageurs induit l'informatisation de la gare de Rognac et une commande centralisée des réseaux, qui dépend directement de la SNCF. Les travaux de réouverture de cette ligne sont inscrits au contrat de plan État-Région 2015-2020.

Un temps envisagé sur la ligne régulière Aix/Marseille, le projet de création d'une halte à Luynes a été supprimé. La relance du transport des voyageurs sur cette ligne à vocation nationale est aujourd'hui identifiée comme projet métropolitain.

« Une autre façon de réduire le trafic rappelle enfin Guy Barret, c'est d'inciter les gens à prendre les transports en commun. C'est ce que nous faisons par des mesures très concrètes comme la multiplication des lignes, la création de voies propres, l'ouverture de parking relais, la sécurisation… – Voir dossier mobilité dans le numéro 58. » Frédéric Blanchard complète le propos en précisant que l'intensification des déplacements alternatifs à la voiture individuelle est jouable quand l'offre est pertinente et que l'on réussit à communiquer et à diffuser les informations en temps réels pour intégrer le déplacement collectif comme « de la mobilité personnelle ».

IT-CE complète l'article paru dans Pôles Actu. N° 58 de juin 2015, en mettant en avant les actions mises en place en interne pour favoriser l'écomobilité auprès de ses salariés.

L'aide de l'employeur repose, tout d'abord, sur le conseil apporté à ses salariés pour diminuer l'utilisation de la voiture solo, source de pollution. Pour cela, il faut que nous soyons les premiers informés. Les informations des évolutions dans les transports en commun et des infrastructures provenant du groupe Mobipôle sont très importantes à cet égard : c'est un maillon essentiel dans la redescente d'informations auprès des salariés.

Des bornes de rechargements électriques installées début 2015 sur notre site d'Aix, intéressent vivement les collaborateurs qui se questionnent sur l'achat éventuel de véhicule électrique à titre personnel. De plus, notre premier véhicule électrique de logistique devrait arriver chez IT-CE début 2016.

Côté transports en commun, les salariés qui prennent le bus pour rejoindre le centre-ville d'Aix sont plutôt satisfaits des évolutions liées aux améliorations de la Ligne 15 – réduction du temps de trajet. Il en est de même pour les usagers de la Ligne 53 qui apprécient la bonne fiabilité de cette ligne. Bémol toutefois, l'arrêt est à 15 minutes à pied et les trottoirs pour y accéder souvent encombrés de véhicules en stationnement.

Concernant le vélo, IT-CE a organisé trois sessions de démonstrations de Vélo à Assistance Électrique (VAE). Ces démonstrations ont conquis les collaborateurs et favoriseront le changement modal dès lors que le réseau de bandes cyclables s'étoffera sur le PAAP.

Chaque année, IT-CE investit sur le sujet de l'écomobilité ; les changements sont certes longs à obtenir mais le sujet questionne de plus en plus de salariés.

28 mai 2015

Inauguration du Best Western, Hôtel de l'Arbois ***

Une très belle soirée était proposée aux entreprises du PAAP par l'équipe de l'hôtel Best Western de l'Arbois. Un cadre raffiné avec terrasse, piscine, apéritif dînatoire, magiciens, lots à gagner… Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'évènement avait été minutieusement préparé. Un petit air d'été, un agréable moment pour échanger et surtout se détendre. Inauguration oblige, des visites étaient organisées pour présenter l'hôtel. Doté d'un style contemporain, le Best Western Hôtel de l'Arbois propose un large choix de prestations, pour un séjour aussi bien professionnel que de loisir. À consommer sans modération !

Best Western, Hôtel de l'Arbois *
97 rue du Docteur Albert Aynaud,
Parc de la Duranne
Tél. 04 42 58 59 60
www.hotelarbois.com
bestwestern@hotelarbois.com

Hôtel & Restaurant au Design Contemporain en plein cœur du PAAP

- 56 chambres dont 2 Suites
- Restaurant de l'Arbois (avec Terrasse)
- Lounge Bar
- Piscine Extérieure
- Espace Bien-être (jacuzzi, sauna, fitness)
- Parking extérieur sécurisé
- Wifi Gratuit
- Espace Séminaires (2 salles modulables, jusqu'à 85 personnes)

Un tirage au sort, organisée par Le BEST WESTERN – Hôtel de l'Arbois, a ponctué la soirée. Les chanceux ont gagné de superbes lots.

• Chantal Garcin et Aurélie Bonnier, BEST WESTERN Hôtel de l'Arbois

• Léopold Aubrun - FIGUIERE PROMOTION

• Thierry Labesse - FIGUIERE PROMOTION

• Bernard Rouzier - AIX DURANNE IMMOBILIER

• Bruno Baille – AB2E
Isabelle Roucolle – FINANCEO

• Celine Tixier - C .COHERENT (à droite)

• Hakim Khalfa - L'OPTICIEN DU POLE

• Ici à droite, le magicien en pleine démonstration de tours de passe-passe !

• Jean Marc Perrin, Adjoint Spécial à la Duranne et Frédéric Blanchard, Président du PAAP

MÉTROPOLE Aix-Marseille-Provence

Effective au premier janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a déjà fait couler beaucoup d'encre et continue à susciter interrogations et doutes, en particulier de la part des Aixois. Et pour cause : la Ville de Marseille sera avec 108 délégués (44.7 % du total) la plus représentée au sein du conseil métropolitain, devant Aix (17 élus), Aubagne (5 élus), Martigues (5 élus), Istres (4 élus), La Ciotat (4 élus), Marignane (4 élus), Salon (4 élus), Vitrolles (4 élus), Miramas (2 élus). Les 83 autres communes n'auront qu'un délégué !

Comment cela, ça va fonctionner ? Qui fera quoi ?
Vous vous en souvenez peut-être, même si vous étiez en vacances, le périmètre définitif de la métropole (voir carte) a été arrêté par le Premier ministre le 28 août dernier. Paru au JO du lendemain, le décret fixait dans le même temps le siège de la métropole à Marseille.

La future gouvernance comprend trois niveaux : le conseil de la métropole, les conseils de territoire et les instances consultatives.

Le conseil de la Métropole

Basé à Marseille, le conseil de la Métropole, seul organe délibérant du nouvel EPCI à personnalité juridique, est composé de 240 conseillers métropolitains qui représentent les 92 communes membres. Le président, élu par les conseillers métropolitains, est assisté de 26 vice-présidents. Notons que les 6 présidents des conseils de territoire seront vice-présidents de droit du conseil de la métropole.

Les 6 Conseils de Territoire

Leur périmètre est — dans un premier temps — celui des actuelles intercommunalités. Organes déconcentrés du conseil de la Métropole, les conseils de territoire n'ont pas de personnalité morale et agissent pour le compte du conseil de la métropole. Instances consultatives, ils sont saisis, pour avis, des projets de délibération les concernant ou concernant le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat. Ils peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour de toute affaire intéressant leur territoire. Ils sont composés de **463 élus**, représentants des communes, dont les 240 conseillers métropolitains. Chaque Conseil de Territoire élit en son sein un Président et jusqu'à 15 vice-présidents (jusqu'à 14 pour Ouest Provence et 7 pour CAPM).

Les instances consultatives:

• La conférence métropolitaine des maires. Composée des maires et présidée par le Président métropolitain, la conférence métropolitaine des maires est consultée pour avis lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques métropolitaines.
• Le Conseil de Développement peut donner son avis ou être consulté sur toute question relative à la métropole

Les compétences de la future métropole : une montée en puissance progressive

Dès le premier janvier 2016, en dehors des compétences énumérées par la loi, toute autre compétence, antérieurement transférée par les communes aux EPCI fusionnés, sera exercée par la métropole. Leur exercice sera délégué aux conseils de territoire, durant la phase transitoire.

Au plus tard, le 30 juin 2016, le conseil de la métropole doit adopter, à la majorité des deux tiers, un « **pacte de gouvernance, financier et fiscal** » afin de définir la stratégie en matière d'exercice des compétences et les relations financières entre la métropole et ses conseils de territoire.

31 décembre 2016 : lancement du SCOT par le conseil de la métropole.

Premier janvier 2017 : accord sur les transferts ou délégations de compétences départementales. Les lignes de transport interurbaines, incluses dans le périmètre de la métropole, sont transférées.

Jusqu'au premier janvier 2018 : toutes les compétences obligatoires de la métropole qui étaient exercées au 31.12.2015 par les Communes continueront à être exercées par les communes.

Jusqu'au 31 décembre 2019 : sauf opposition des 2/3 du conseil de la métropole, délégation à chaque conseil de territoire de toutes les compétences qui peuvent lui être déléguées, dans le respect des objectifs et des règles que le conseil de la métropole fixe.

À partir du premier janvier 2020 : fin des délégations automatiques de compétences aux conseils de territoire : le conseil de la métropole renouvelle les délégations à la majorité simple.

L'avis des administrateurs du PAAP

« Durant la période d'élaboration de la loi, les membres du CA ont, à maintes reprises, émis de nombreuses réserves tant sur la méthode d'élaboration, que sur le choix institutionnel retenu », rappelle le Président Frédéric Blanchard qui poursuit, « La loi a été votée. Nous en prenons acte. Il faut à présent tout mettre en œuvre pour développer nos avantages concurrentiels et **hisser AMP au rang des métropoles européennes**. Ce nouvel établissement public ne peut pas se permettre d'être un étage institutionnel de plus, coûteux et inefficace. L'émergence d'une politique fédératrice et décentralisée est une condition sine qua non à l'instauration d'un climat de confiance, préalable indispensable à la coopération.

Pour Jean-Marie Gorse, administrateur du PAAP et rapporteur pour le bureau du Conseil de développement d'une contribution sur la métropole, des choix stratégiques devront être opérés. À commencer par l'élaboration d'un projet métropolitain ambitieux qui réponde aux besoins des entreprises et des habitants. Les défis à relever sont trop importants pour se contenter de distribuer l'existant ou simplement viser le retard à rattraper. Il faudra, bien au contraire, additionner les points forts pour dégager de la plus-value. La nouvelle gouvernance devra respecter les territoires, leurs réussites respectives et reconnaître les conséquences fiscales importantes que certains devront consentir. C'est le cas, par exemple, pour les entreprises et habitants du Pays d'Aix. Pour que l'attractivité, qui a impulsé le développement économique du Pays d'Aix, bénéficie à la Métropole, le pacte de gouvernance financier et fiscal devra s'articuler avec le projet de territoire. Quelques règles simples devront présider à la mise en place de ces outils, dont notamment :

• Gouvernance : au-delà de l'indispensable transparence, partage d'information, définition des objectifs d'efficacité de gestion et de l'évaluation des politiques publiques, l'administration devra être légère et déconcentrée avec maintien du service central au niveau du siège et répartition des directions opérationnelles sur tout le territoire métropolitain.

• Investissements : investir dans les projets qui assurent le développement de tous les territoires, qui soutiennent leur dynamisme économique et leur capacité d'initiative.

• Finances et fiscalité : réaliser des économies d'échelles en mutualisant les moyens et en supprimant les doublons, limiter puis baisser les charges de fonctionnement au profit des investissements, réduire les impôts pour soutenir l'attractivité des territoires et la consommation des ménages.

Enfin, aujourd'hui, il ne suffit plus de faire mieux qu'avant. Il faut faire mieux qu'ailleurs. AMP doit se comparer et s'aligner sur les métropoles les plus attractives de France et d'Europe.

Interview de Maryse Joissains, Présidente de la Communauté du Pays d'Aix

« La métropole ? C'est une "monstropole" qui fait 6 fois Lyon et 4 fois Paris. La métropole nous a été imposée sans l'avis des collectivités territoriales, c'est contraire à la constitution. En cadeau de mariage, Marseille amène dans la corbeille un déficit de quatre milliards d'euros. Comment voulez-vous qu'une métropole fonctionne en partant avec un tel handicap ? Quant au Pays d'Aix, il sera ponctionné chaque année d'une somme estimée entre 50 et 70 millions d'euros. La métropole risque d'affaiblir le territoire et c'est toute la Provence qui va se retrouver paupérisée. Je ne voulais pas de métropole du tout, mais si l'on ne peut faire autrement, je souhaite qu'il y en ait deux, dont une métropole Aix Pays d'Aix. On se partagerait le territoire avec Marseille, on serait la métropole de l'intérieur des terres et on partirait d'un territoire bien géré. »

Quelques jours après cette interview, jeudi 8 octobre à Rognes, au cours d'un des derniers conseils communautaires, les élus de la CPA ont voté la création de la Métropole Aix Pays d'Aix !

Par Béatrice **Somville** | Photos KN Systèmes

Spécialisé en électronique embarquée et sécuritaire, l'équipementier électronique travaille essentiellement avec les Grands Comptes, pour qui il conçoit et fournit des solutions intelligentes, basées sur des innovations technologiques dans les domaines de l'électronique, de l'informatique en temps réel et du conditionnement mécanique.

Ces solutions pointues ont pour objectif d'assurer l'intégrité des systèmes – vérification et validation du bon fonctionnement- et par là même, la sécurité et la continuité de leur exploitation.

Certifiée Iso 9001 pour ses activités de conception, fabrication et maintenance, l'entreprise intervient pour les organismes étatiques et industriels majeurs en France et à l'export.

La Défense, qui représente à elle seule, selon les années, entre 40 et 60 % du business, mais aussi les Transports — ferroviaire et aéronautique — et l'Énergie constituent ses secteurs d'intervention privilégiés. La plupart de ces clients nationaux sont basés sur Paris et sur les côtes atlantique et méditerranéenne.

Présente sur l'ensemble de la chaîne, de la conception à la formation des utilisateurs, l'entreprise conserve une taille humaine avec un effectif de vingt cinq personnes. Celui-ci devrait, si tout va bien, doubler d'ici deux à trois ans. « Des embauches sont en cours. Trouver, dans notre bassin d'emplois, les compétences que nous recherchons, dans nos métiers s'avère être un véritable enjeu » constate Mario D'Amico, PDG et cofondateur de la société, avec Benoit Le Pivain.

Un poste de responsable communication marketing a été créé en juin et un ingénieur commercial rejoint l'équipe en septembre avec pour objectif le développement de l'export. Un secteur que le manager aimerait voir atteindre 25 à 30 % de son activité, alors qu'il n'en représente actuellement que 5 %. Du moins pour l'export direct, KN Systèmes étant déjà présente un peu partout à travers le monde, via des clients comme Dassault Aviation ou DCNS.

La R&D représente ici 25 % de l'activité.

Reconnue comme acteur clé par l'Anvar/Oseo, KN Systèmes a obtenu le label jeune entreprise innovante. Elle est aujourd'hui membre à la fois de la communauté BPI Excellence et du Pôle de Compétitivité CAPENERGIES. Appuyée par l'ADEME, « l'entreprise, qui a fait des efforts de développement dans le secteur du photovoltaïque, a innové cette année en créant des micro onduleurs communicants pour le secteur du bâtiment » confie le dirigeant.

Elle a signé, sur ce nouveau créneau, un premier contrat avec Crosslux, une start-up locale pour laquelle elle a développé une solution spécifique qui pourrait constituer un bon facteur de croissance.

L'entreprise poursuit par ailleurs le développement de ses produits phares : les localisateurs ferroviaires pour la SNCF, pour la préparation et l'entretien des voies ferrées. Ce produit a participé à la validation de l'exploit qu'a constitué le record du monde de vitesse (574,8 km/h) sur rail sur la LGV Est en 2007.

Mais aussi, ses gammes d'équipements de surveillance électrique en continu des torpilles des sous marins pour DCNS, et de surveillance des centrales électriques pour EDF ou encore ses modules de télécommande-télémesure embarqués sur Rafales, Mirages, Falcon… pour Dassault Aviation.

L'été a apporté son lot de bonnes nouvelles avec une application de régulation contrôle moteur retenue par SAFRAN et la notification du contrat de production du quatrième système de mesure d'environnement qui sera embarqué sur un sous marin nucléaire !

KN Systèmes

KN SYSTEMES
80 avenue Archimède
www.knsystemes.fr

KN SYSTÈMES MET LE CAP SUR L'EXPORT

Créée à Bouc-Bel-Air, il y a une quinzaine d'années, KN Systèmes, s'est implantée sur le PAAP en 2005

Par Béatrice **Somville** | Photos Fighters Academy

De l'initiation au combat... Fighters Academy propose un loisir de nouvelle génération particulièrement attractif !

C'est bien connu, les petits garçons ont toujours rêvé de devenir pilotes d'avion et ce désir continue à traverser allègrement le temps.

Témoin, l'étude récente de LinkedIn-Onisep 2013 qui situe encore le job en première place du top 5 des métiers. Certains vont au bout de ce rêve, en le réalisant. C'est le cas de Sébastien Bourdot. Après avoir exercé pendant vingt ans le métier de pilote de chasse dans l'armée de l'air, il a su saisir l'occasion d'une reconversion « sur mesure » en implantant sur le Pôle, Fighters Academy, le premier simulateur de vol sur avion de chasse. Le PAAP est ainsi le deuxième site, après Lyon, a accueillir ce type de centre, né au sein d'Aviasim, entreprise rhône-alpine, créée par Thomas Gasser. Le lendemain de l'inauguration du premier Fighters Academy — le 2 octobre 2014 — au sein de la maison mère, Sébastien Bourdot, rejoignait l'aventure en signant une licence de marque.

Le PAAP : the right place !

Le « Pôle d'Aix nous a semblé parfaitement adapté, à la fois par sa situation, ses accès faciles et la proximité des entreprises » explique Sébastien Bourdot. Car le dirigeant entend bien développer son business avec elles, à travers des opérations d'Incentive, de team building, ou encore en recevant des séminaires dans ses locaux, qui peuvent accueillir jusqu'à trente personnes. Cette activité est actuellement en démarrage. « Le centre est entièrement privatisable » précise le chef d'entreprise. Implanté sur 200 m^2, Fighters Academy Aix-en-Provence est équipé de deux simulateurs de 3 m de large et de 3 mètres cinquante de long, qui sont la réplique exacte d'un cockpit de F-16, Fighting Falcon! Sensations fortes garanties… « Notre volonté est d'immerger le public dans un environnement à la fois fun et ultra réaliste, c'est une expérience unique dans le monde de la simulation aérienne » explique le créateur du concept.

L'investissement de départ s'est monté à environ 220 000 €. Chaque simulateur coûtant à lui seul 65 000 €! Ouverte il y a sept mois, l'entreprise emploie deux personnes, dont le dirigeant. Elle prévoit d'embaucher un nouvel animateur – instructeur pour remplacer Sébastien Bourdot qui souhaite se concentrer entièrement au développement de son entreprise. Lancée en fin d'année dernière une première campagne de communication comprenant de la presse, de la radio et de l'affichage 4 x 3 à l'échelle de la région, a permis d'engranger les 450 premières sessions. Des modules vendus 59 € l'unité pour trente minutes de vol. « Nous sommes à peu près au prix du karting » commente le manager. L'offre commerciale évolue avec des produits packagés pour plusieurs personnes et cet été, un summer camp proposait 3 jours dans le centre pour initier et préparer les futurs candidats au métier de pilote de chasse…

Dix minutes de briefing et place à la pratique

Essentiellement masculin (5 % de femmes), le public dont les 15/35 ans constituent le cœur de cible comprend également 15 % d'enfants admis en fonction de leur taille à partir de douze ans. La clientèle vient de toute la région et même d'au-delà, avec des clients en provenance de Béziers, de Poitiers, de Nice. « Ce qui m'a plu dans le concept c'est la qualité du simulateur et sa prise en main extrêmement rapide même pour un novice qui va pouvoir vivre des expériences ludiques, mais aussi très réalistes! On peut effectuer pratiquement toutes les missions professionnelles d'un pilote de chasse. »

Sébastien Bourdot s'est donné pour objectif d'accueillir une centaine d'entreprises par an. Il vise un CA de 120 000 € pour la première année, et compte bien doubler ses performances les années suivantes, d'autant que de nouvelles activités sont déjà au programme de 2017, avec notamment le pilotage sur simulateur d'avion de ligne. Une nouvelle campagne est d'ores et déjà programmée pour la fin de l'année « C'est un nouveau marché qui a besoin de se faire connaître » rappelle Sébastien Bourdot.

Créée en 2010 par Thomas Gasser, Aviasim a été la première franchise en Europe à proposer aux amateurs, particuliers et entreprises, de prendre les commandes sur un simulateur d'Airbus 320 ! Forte de ses premiers succès, la société rhône-alpine a lancé Fighters Academy en 2014. Déjà présente à Lyon, Toulouse, Tours, Bordeaux, Nice et Lilles Aviasim envisage à terme un maillage du territoire avec une douzaine de centres et des ouvertures à l'étranger.

Aviasim a réalisé 1,2 million de CA en 2014.

FIGHTERS ACADEMY
415 rue Claude Nicolas Ledoux
www.fighters-academy.com

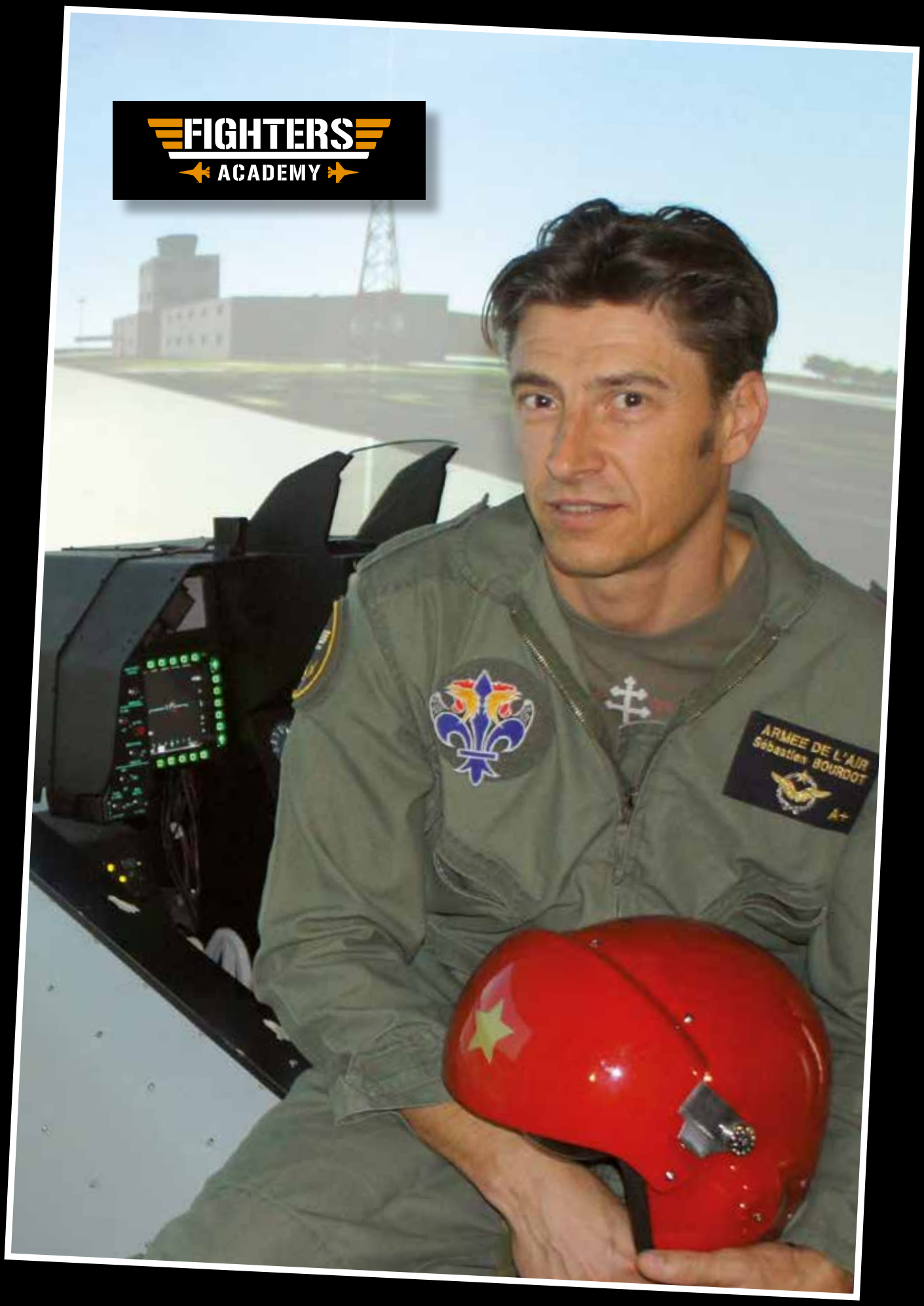
FIGHTERS
ACADEMY
ARMEE DE L'AIR
Sébastien BOURDOT
A+

Par Béatrice **Somville** | Photos X

CHRISTIAN AUPHAN MISE SUR LE PÔLE ET ANTICIPE SUR SON DEVENIR

« J'ai toujours cru au Pôle et en son avenir », lance Christian Auphan, en guise d'introduction pour expliquer son parcours de propriétaire foncier. Christian Auphan œuvrait initialement dans le secteur des carrières et des matériaux de construction – univers dans lequel il fait aujourd'hui encore du consulting avec C A Conseils – quand il a « basculé » dans la promotion immobilière.

SCI CEZANNE 2013
135 rue André Ampère
Tél. 04 42 93 17 54

On est en 1985 et c'est sur le Pôle, qu'il se lance dans cette nouvelle activité exercée, précise-t-il, à titre personnel dans un but essentiellement patrimonial. L'aventure foncière démarre avec la reprise des anciens locaux de la Quincaillerie Aixoise, rapidement suivie du rachat du garage Citroën. Loué à la Quincaillerie Aixoise, celui-ci est devenu un vaste libre service. En 1988, poursuivant ses investissements sur le PAAP, Christian Auphan agrandit cet ensemble en construisant un nouvel immeuble de 1 000 m² pour y installer une cafétéria et une salle de sport. Transformé plusieurs fois au fil du temps, cet espace sera successivement occupé par des restaurants, d'abord l'Orangeraie, et ensuite le Plaza. Entre-temps, il a créé 3 SCI, La Milloise, aujourd'hui revendue, la SCI Sainte Victoire qui loue toujours le libre service à la Quincaillerie Aixoise (en cours de restauration) et la petite dernière, la SCI Cézanne 2013. Née il y a deux ans, celle-ci est à l'origine d'un nouveau bâtiment en R+4, situé au 135 de l'avenue Ampère. « Un emplacement de choix qui voit passer 30 000 véhicules/jour » précise Christian Auphan ! L'immeuble comprend deux mille mètres carrés de bureaux en étage et des commerces en rez-de-chaussée. Quatre cents mètres carrés sont occupés par Question d'Ambiance, le showroom haut de gamme de la Quincaillerie Aixoise, le reste est loué par By Joséphine, une boulangerie – pâtisserie traditionnelle et un restaurant qu'il gère avec Nathalie Demereau, son associée.

« En construisant cet immeuble, j'avais envie de redonner une dynamique à ce coin un peu vieillissant » explique Christian Auphan, mais l'homme voit plus loin : « en tant que propriétaire foncier, je pense que le Pôle va continuer à évoluer et que cette évolution ira vers le commercial, notamment en ce qui concerne l'avenue Ampère, artère qui traverse le Pôle de part en part. J'ai le sentiment qu'à terme, on ne pourra pas y échapper, d'autant que la zone de la Pioline, qui est un beau succès, est saturée. Certains propriétaires fonciers seraient prêts à suivre le mouvement, mais les industriels de la zone préfèrent privilégier le tertiaire et locaux d'activité. »

Décollage réussi pour By Joséphine !

Ouverte en avril dernier l'entreprise a embauché onze personnes, dont un chef cuisinier, un boulanger et un pâtissier. Les premiers résultats d'exploitation – dans la ligne du business-plan – sont encourageants. Il faut dire que rien n'a été laissé au hasard. « Nous avons fait une étude de marché sur le Pôle, où je travaillais moi-même dans un autre domaine » raconte Nathalie Demereau. « L'offre était déjà importante en matière de restauration, mais tout le monde est un peu sur le même créneau. Nous avons essayé d'offrir quelque chose qui n'existait pas encore. » Pour réussir leur pari, les associés ont investi dans un laboratoire de boulangerie. Tout est fabriqué sur place à base de produits frais et de saison. Pas de surgelés à l'horizon ! Plusieurs formules sont proposées, de la restauration traditionnelle au snaking. L'établissement climatisé peut accueillir jusqu'à quatre-vingts personnes dans ses différents espaces – table d'hôte, mange-debout, terrasse – ouverts de 6 h à 19 h 30 ! Quant au décor, il est à la fois confortable et raffiné.

Pourquoi C. Auphan s'est-il lancé dans ce nième projet ?

« Je suis Aixois et pour moi le PAAP est quelque chose de très important. C'est une vraie référence. C'est un Pôle qui est à la fois bien géré, bien sécurisé et bien entretenu, notamment grâce à l'association. Je pense que l'on ne peut pas se tromper en s'implantant ici ! » D'ailleurs, un autre projet est déjà en gestation.

Par Béatrice **Somville** | Illustration I Stock

PLU : SUITE, MAIS PAS FIN !

Voté cet été, le PLU ne fait pas que des heureux en particulier sur le PAAP, fortement pénalisé par les zones déclarées inondables. Mais des modifications sont encore possibles, confirme Maryse Joissains, maire d'Aix-en-Provence. « Nous allons lancer une modification ou une révision du PLU, voté en juillet dernier, pour essayer d'intégrer les demandes qui n'ont pas été satisfaites et qui sont légitimes. L'enquête publique a révélé un certain nombre de problèmes, — pas énorme — plusieurs remarques faites aux enquêteurs ou aux services de la ville sont justifiées. À partir de là, nous avions le choix entre faire modifier le PLU en cours, ce qui aurait été long, car il aurait fallu relancer une enquête publique… soit le voter en l'état et faire des modifications sur les points qui le nécessitent. Nous avons opté pour cette seconde solution . »

La partie réglementaire du PLU respecte-t-elle le PAAD ?

« D'abord il faut préciser les choses. Le PADD exprime des intentions, des souhaits. Il n'est, en ce sens, pas réglementaire. A contrario, le règlement est la traduction de la loi, il dit ce que l'on fait et comment. On peut s'adapter, mais pas refaire la loi. Mes prescriptions étaient de respecter au plus près le PADD et c'est ce qui a été fait. D'ailleurs le PLU a obtenu l'avis favorable de presque tous les partenaires associés. »

Y compris du côté du PAAP ?

« Les acteurs de la zone d'activité ont eu raison de faire les remarques qu'ils ont faites et nous allons prendre leurs propositions en considération, car fondamentalement ils ont raison. Nous allons voir avec la préfecture ce que nous pouvons faire pour améliorer le sort des entreprises en Pays d'Aix. On a besoin de réfléchir. Il est évident que si l'on veut continuer à développer l'activité, il ne faut pas de règles drastiques. Nous allons notamment étudier avec la préfecture la possibilité de réaliser des travaux qui pourraient régler certains problèmes. Si on a l'autorisation, une procédure sera mise en place et les particuliers concernés seront également consultés. Je vais essayer d'obtenir satisfaction auprès du préfet. Je l'ai promis et je le ferai, car la demande est justifiée, mais c'est l'État qui a le dernier mot ! »

Une autre étude est-elle envisagée ?

« Non, celle qui a été réalisée a été assez fouillée et elle a été réalisée sous contrôle des partenaires associés. »

Qu'en est-il des zones naturelles ?

« Les zones naturelles ne sont pas de notre ressort. Ce n'est pas nous qui les avons définies. Il faut néanmoins essayer de desserrer le carcan dans lequel on se retrouve aujourd'hui. La loi a changé, et l'on doit désormais répondre à un certain nombre de critères pour construire. Ce qui était encore possible hier ne l'est plus aujourd'hui. Mais ça ne veut pas dire que l'on ne va pas aller jusqu'au bout, sans se mettre en dehors de la loi. Les cas litigieux vont être étudiés au cas par cas. Il y a des zones protégées qui n'ont pas lieu d'être, c'est là-dessus que l'on va se battre. Sur les zones hydro géomorphologiques, c'est plus difficile. Il y a la question des responsabilités qui sont énormes en cas de problèmes. Regardez ce qui vient de se passer à Mandelieu… Je ne suis pas une technicienne, des techniciens ont dit non, les entreprises en ont trouvés qui ont dit oui, on va travailler sur le problème et revenir avec une solution définitive. »

En attendant…

« Le règlement, sur le PAAP, a déjà été corrigé, pour permettre des extensions et des démolitions/reconstructions dans certaines zones, et ce afin de maintenir l'activité. Cette évolution a, par exemple, permis de régler le problème pour les Biscottes Roger » explique le directeur général adjoint dewwwws services de la ville, Hervé Gagneur. On a également répondu à une autre demande importante des entreprises en autorisant les extensions au même niveau. Enfin, je rappelle qu'en cas de sinistre, imputable à une autre cause que l'inondation, le propriétaire d'un bien a le droit de reconstruire sur son terrain. Ceci avait semble-t-il été mal compris ». Au chapitre des changements positifs, on note encore la possibilité de construire en limite de propriété et la réduction, sur les terrains privés, d'emplacements réservés pour réaliser des voiries. Par contre, l'État a refusé l'extension prévue dans le prolongement de la ZAC de Lenfant. « On a obtenu cet assouplissement pour favoriser le développement économique, mais avec quelques contraintes, poursuit Hervé Gagneur. Ainsi, il n'y a pas de transformation possible dès lors que le risque est accru ou que l'établissement reçoit du public. Ce qui a eu pour effet direct, par exemple, de devoir déplacer le projet de crèche. La CPA cherche des solutions pour essayer de protéger davantage certains terrains, mais cela coûte très cher. En ce qui concerne la Pioline les modifications sont allées dans le sens demandé et une légère extension est prévue au nord et sur le secteur Barida, en face des services techniques municipaux. Je pense qu'en tant qu'acteur économique, nous avons répondu à la demande des industriels sinon à celle des propriétaires. On continue à travailler sur le sujet. »

L'avis des Présidents

Que « les erreurs matérielles ou approximations répertoriées aient été corrigées, c'est la moindre des choses », estime Frédéric Blanchard, Président du PAAP, rappelant que « le zonage retenu, qui va à l'encontre du développement économique, risque de compromettre l'activité et que le problème de la dévalorisation foncière reste une réalité pour les propriétaires. Tout ce qui favorise le gaspillage foncier nuit au développement du Pôle d'activités » réaffirme le Président. « Particulièrement pessimiste, la cartographie du risque inondation, conduira inévitablement à pénaliser fortement les industriels. Idem pour le classement en zone N et espaces boisés de certaines parcelles dépourvues d'intérêt naturel, ou d'emplacements réservés improbables ou victimes de réglementation excessive ! Parce que le maintien de ces dispositions est préjudiciable pour les entreprises, pour les investisseurs, pour la pérennité de l'activité économique et de l'emploi, nous avons déposé une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif. Nous comptons sur une révision du PLU qui englobe le périmètre du PAAP ». Maurice Farine, Président de la Pioline est, quant à lui, assez satisfait des premières modifications. « Le PLU dans sa première mouture était catastrophique pour la Pioline, car il ne tenait pas compte de la spécificité de la zone qui est très ancienne. Je pense que tout ce qui pouvait être fait l'a été et Madame le Maire nous a promis que l'on pourrait demander des modifications plus lourdes. »

Par B. **Somville** | Illustration B. Jullien

La publicité extérieure sous surveillance !

Depuis 2010, et la loi ENE (engagement national pour l'environnement), venue remplacer un règlement vieux de 30 ans, une réforme importante est en cours en matière de publicité extérieure. Cette nouvelle loi vise à préserver le cadre de vie, améliorer la qualité du paysage, lutter contre les nuisances visuelles et dans la foulée, réduire la facture énergétique. En 2012, un décret supplémentaire, relatif à la publicité, aux enseignes et pré enseignes, est encore venu préciser les choses. Les modifications apportées aux dispositifs étant importantes, un délai a été accordé aux collectivités afin qu'elles puissent mettre leur RLP (règlement local de publicité) en conformité avec le nouveau RNP (règlement national de publicité). Le sujet s'avère tellement complexe qu'un guide d'accompagnement a été édité sur le site developpement-durable.gouv.fr !

À ce jour, la commune d'Aix-en-Provence dispose d'un RLP 1G (première génération). Ce document, qui date de 1998, constitue une annexe au PLU, plan local d'urbanisme adopté en juillet dernier. Lorsqu'il existe un RLP, ce sont ses règles qui s'appliquent, jusqu'à ce qu'il soit modifié ou révisé et lorsqu'il s'agit, comme ici d'un RLP 1G, au plus tard jusqu'au 13 juillet 2020.

Mais attention, certaines règles nationales s'appliquent déjà depuis juillet 2012, notamment en ce qui concerne les préenseignes. Ainsi, les dispositions du RNP applicables aux préenseignes dérogatoires sont entrées en vigueur le 13 juillet dernier (article 42 de la loi du 12 juillet 2010).

Rappelons que la publicité extérieure est interdite hors ZPA, (zones de publicité autorisée). La commune d'Aix-en-Provence compte sept ZPA, parmi lesquelles figure le PAAP. Attention ! Même sur ces zones il y a une réglementation dont chaque entreprise doit tenir compte, si elle ne veut pas s'exposer à une amende. Ainsi la publicité extérieure (publicité, enseignes, préenseignes) est soumise à autorisation ou à déclaration préalable, les deux n'étant pas superposables. Ces deux procédures sont régies par le code de l'environnement et par le droit de l'urbanisme.

Lorsque la publicité, l'enseigne ou préenseigne est installée sur un territoire couvert par un RLP (règlement local de publicité), comme c'est le cas à Aix-en-Provence, la compétence d'instruction appartient au Maire. La déclaration préalable, qui a essentiellement pour objet d'informer qu'un dispositif publicitaire va être implanté, modifié ou remplacé, doit être adressée à la mairie d'Aix-en-Provence. Rappelons que les enseignes doivent être constituées de matériaux durables et maintenues en bon état (propreté, entretien, fonctionnement).

La publicité extérieure est également soumise à une taxe appelée TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure). Cette taxe unique remplace désormais les taxes précédemment en vigueur : TSA (taxe sur les affiches), TSE (taxe sur les emplacements et sur les véhicules publicitaires). Aix-en-Provence applique cette taxe nationale pour laquelle, par délibération du conseil municipal, elle a instauré plusieurs assiettes d'imposition (voir encadrés). La TLPE est un impôt déclaratif, payable sur la base d'une déclaration annuelle, transmise à la mairie avant le premier mars de l'année d'imposition et dans les deux mois à compter de leur installation ou suppression. Il est prévu une taxation prorata temporis pour les supports créés ou supprimés en cours d'année. Les tarifs s'appliquent par m² et par an, à la superficie « utile » des supports taxables. Le redevable de la taxe est l'exploitant du support. Le recouvrement de la taxe est opéré par l'administration de la commune, à compter du premier septembre de l'année d'imposition.

Précisions : les enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m² bénéficient d'une exonération de droit. La superficie des enseignes est calculée par unité foncière et correspond à la somme des enseignes apposées sur un immeuble et/ou son unité foncière, au profit d'une même activité.

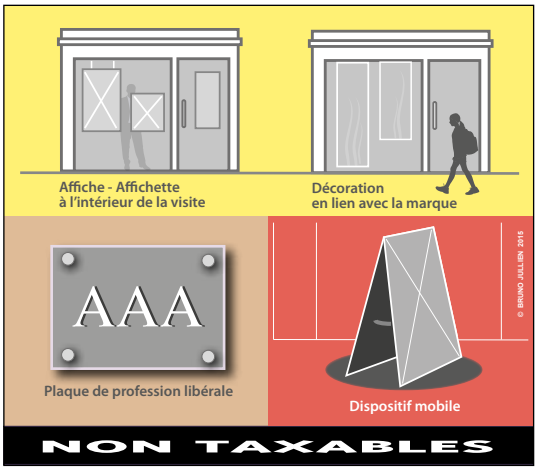

Ces élements graphiques sont donnés à titre purement indicatif compte tenu de la complexité des textes d'application.

Définitions

Publicité : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou installée sur un terrain et relative à une activité qui s'y exerce.

Pré-enseigne : inscription, forme ou image signalant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Plus d'informations sur : **www.aixenprovence.fr** ou **www.developpement-durable.gouv.fr**

Dispositifs publicitaire et pré-enseignes - Tarifs applicables par m² et par an

	Surface < = 50 m²		Surface > 50 m²	
	Non numérique	Numérique	Non numérique	Numérique
Tarif 2015	20,20 €	60,60 €	40,40 €	121,20 €
Tarif 2015	20,50 €	61,50 €	41,00 €	123,00 €

Enseignes surfaces cumulées - Tarifs applicables par m² et par an

	Surface < = 7 m²	7 m² < surf. < = 12 m²	12 m² < surf. < = 50 m²	Surface > 50 m²
Tarif 2015	Exonération	20,20 €	40,40 €	80,80 €
Tarif 2015	Exonération	20,50 €	41,00 €	82,00 €

24 septembre 2015

Le Contexte Économique général et la Conjoncture en Provence-Alpes-Côte d'Azur Présenté par la Banque de France, en partenariat avec la CEFIM

Rendez-vous toujours très attendu des chefs d'entreprises.
Jean-Jacques Cambounet, Directeur Régional de la Banque de France et Bernard Benitez, Secrétaire Régional, ont présenté les principales tendances économiques de la rentrée au niveau international, national et régional.

Les éléments recueillis lors des dernières enquêtes réalisées par la Banque de France auprès des entreprises traduisent des évolutions contrastées.

– Dans les Services Marchands, une nette progression des transactions est observée dans la majorité des filières.
– Dans l'Industrie, la croissance du rythme des fabrications est portée majoritairement par les exportations et, dans une moindre mesure, par le marché national. Pour la deuxième année, une hausse des dépenses d'investissements est anticipée.
– Dans la Construction, le rythme de la production s'est à nouveau ralenti et les anticipations d'activité, mesurées au travers des carnets de commandes, demeurent à court terme sur une tendance baissière.

Plus d'info sur : **www.banque-france.fr**,
rubrique « économie et statistiques »/« conjoncture et croissance »/
« Publications régionales »

• Rémy Vialettes, Cefim, aux côtés de Jean-Jacques Cambounet et Bernard Benitez, Banque de France

• Jean-François Dubost, Quincaillerie Aixoise

Agenda | Club entreprises

| Novembre

Jeudi 5 novembre 2015 à 18h15

Découverte des usages de la 4G+ de Bouygues Télécom Entreprises et des nouveautés des différents constructeurs présents

Avec Alvecom et Bouygues Telecom
Au Restaurant Bleu Pourpre - 155 rue Charles Duchesne
Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Jeudi 26 novembre 2015 à 18h15

Visite du bâtiment Eurofins en construction

Avec Redman – Rue Louis Berton
Pôle d'Activités d'Aix-en Provence

| Décembre

Soirée de fin d'année !

La date sera communiquée ultérieurement.

Établissement Français du Sang (EFS)

L'EFS fait appel à votre générosité pour pouvoir continuer à soigner des malades et sauver des vies. Chaque jour, mille poches de sang doivent être fournies aux hôpitaux et cliniques des régions PACA et Corse, mais seulement six cents personnes font don de leur sang. Pour donner son sang, il faut :

– Prévoir une pièce d'identité si c'est la première fois
– Être en bonne santé
– Avoir entre 18 et 70 ans
– Avoir bien mangé et bien bu
– Dans les quatre derniers mois : ne pas avoir fait un tatouage ou un piercing, ne pas avoir voyagé dans une zone impaludée, ne pas avoir subi d'intervention chirurgicale.
– Dans les quinze derniers jours : ne pas être allé chez le dentiste, ne pas avoir pris d'antibiotiques.

D'autres éléments entrent en considération, et le médecin de prélèvement pourra décider avec vous s'il vous est possible ou non de donner votre sang.
Claude Pothin EFS – Alpes – Méditerranée - Tél. 07 86 47 52 83

Édition 2016 du plan du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (PAAP) : bientôt disponible

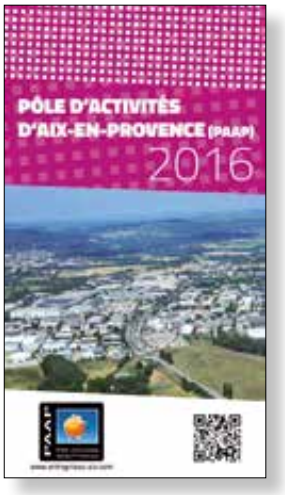

Édité à 10 000 exemplaires certifiés et distribués gratuitement, ce plan pratique assure la promotion de nos Pôles d'activités. Il sera disponible début 2016 :

– au format numérique, en ligne, sur www.entreprises-aix.com
– au format papier : à la Maison des Entreprises, à la mairie des Milles, de la Duranne, d'Aix-en-Provence, ainsi qu'à l'Office de Tourisme d'Aix. **Nous avons confié sa réalisation à la société AF Communication.**

Pour tout renseignement :
Association des Entreprises du PAAP
04 42 24 40 26
Pour un encart publicitaire :
AF Communication
Adeline Bervoux - 06 67 35 37 07

Venez prêter votre voix au groupe vocal Atout Chœur

, tous les jeudis de 17 h à 18 h 30, au CEREMA (107 rue Albert Einstein). Programme varié (chants du monde, jazz, classique, gospel…). Renseignements : 06 20 91 47 27

Restaurant La Scène

Programme de novembre

Vendredi 6 nov. Concert de « Plan B » + Soirée d'anniversaire de la Scène (1 an !)
Mardi 10 nov. Soirée Salsa
Les Rendez-vous Latino de la Scène
Vendredi 13 nov. Concert de "One of Us"
Jeudi 19 nov. Théâtre d'impro
« Les Fondus invitent la Famille »
Vendredi 20 nov. Festival Minutes Jazz
Samedi 21 nov. Festival Minutes Jazz
Mardi 24 nov. Soirée Salsa
Les Rendez-vous Latino de la Scène
Vendredi 27 nov. Scène ouverte musicale

Restaurant La Scène
270 rue Famille Laurens
wwwwwww.lascene-aix.com

Foulée Ressource, du cancer vers la santé

Plus de 1 200 coureurs s'étaient donnés rendez-vous le 10 octobre dernier, pour cette troisième édition de la course pédestre « Foulée Ressources, du cancer vers la santé ». Organisé par le Centre Ressources, association qui permet aux personnes atteintes d'un cancer et à leur famille de se ressourcer en marge des traitements, ce grand évènement est, chaque année, un « cri du cœur » et un immense espoir pour toutes les personnes atteintes ou non par la maladie. Le parcours s'étire sur cinq ou dix kilomètres, sur le pôle d'activités. Les fonds récoltés sont reversés au Centre Ressources qui est situé rue André Ampère (Actimart).

La Galerie Phœbus expose Maria de Campos

du 4 novembre au 17 décembre 2015, de 9 h à 18 h. Pour sa 4e exposition, la galerie PHŒBUS a choisi de nous faire découvrir Maria de Campos dont une partie des œuvres s'articule autour de la question de l'identité. Son travail sur la représentation des icônes féminines (Jacky Kennedy, Marilyn Monroe…) nous amène à nous interroger sur l'image de la femme. C'est en mai 2014 que la Galerie Phœbus a fait le pari audacieux d'ouvrir ses portes au cœur du pôle d'activités d'Aix-en-Provence pour amener l'art dans les entreprises. Un projet unique dans son genre. Le parti pris est également inédit avec la présentation de créations originales, contemporaines, où l'art peut se mêler à la technologie, voire au digital…

Galerie Phœbus – 180 rue Louis Armand
www.alteor.com/galerie-phoebus

Festival "Les journées de l'éloquence"

Du 21 au 28 mai 2016 à Aix-en-Provence

Pour cette 2e édition, la Résistance et les grandes figures de cette période seront à l'honneur.

Un programme riche et varié pour tous les publics : conférence, spectacles, concours national de l'éloquence…

La parole, aujourd'hui comme hier, est une force créatrice, la clef des possibles.

Que la parole soit !

www.journees-aix.fr - gislain.prades@jeap.fr

Par Béatrice **Somville**
| Photo : X

Temps au beau fixe pour le Château de la Pioline et ses repreneurs

Repris et revisité par Nicolas Desanti et ses quatre associés, animés de nouvelles ambitions pour le lieu, le Château de la Pioline n'a pas tardé à retrouver ses lettres de noblesse.

La nouvelle vie du château – hôtel quatre étoiles luxe qui vise désormais une clientèle business en accueillant séminaires, et événements, commence en 2011. Dès 2013, l'établissement aixois se voit attribuer le certificat d'excellence de Tripadvisor. Ce satisfecit directement lié à la notation des clients lui sera également décerné en 2014 et 2015 !

« Nous en sommes heureux et fiers, car c'est le fruit de la qualité de notre travail et cela vient valoriser nos efforts. Grâce à la nouvelle dynamique que nous avons insufflée, nous avons dépassé nos objectifs en terme de développement » commente le dirigeant.

Un nouveau chef

Poursuivant sa quête de l'excellence pour le Château, Nicolas Desanti a décidé de confier, à partir de mars prochain, ses fourneaux à Pierre Reboul qui a vendu son restaurant en centre-ville pour rejoindre l'équipe. Ce nouveau chef doté d'un macaron au Michelin fait désormais partie des associés de la maison. « Notre objectif est de lui permettre d'obtenir un second macaron avec le château » confie le dirigeant.

Un nouvel établissement

Dans la foulée du succès que connaît le Château de la Pioline, Nicolas Desanti et ses associés viennent d'investir dans un nouvel établissement situé à Serre Chevalier : Le Grand hôtel, un trois étoiles d'ores et déjà destiné à évoluer vers quatre étoiles après travaux ! Des travaux qui débuteront après la saison d'hiver. « Nous voulons créer un pont entre les deux établissements en offrant un même esprit qualitatif » Le Grand Hôtel devrait à terme employer entre trente et trente-cinq personnes et l'équipe du château de la Pioline devrait voir ses effectifs grimper à trente-deux personnes.

D'autres projets du côté de Cassis devraient prochainement sortir des cartons… » Nous sommes dans une spirale vertueuse… il y a encore des choses à faire » conclut en éternel optimiste Nicolas Desanti.

CHÂTEAU DE LA PIOLINE
260 rue Guillaume du Vair
www.chateaudelapioline.com

SIMPLY CITY
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Locaux d'Activités, Bureaux, Entrepôts

WWW.SIMPLY-CITY-IMMOBILIER.COM

04.88.05.61.17

RCS AIX 528987290 - 100, Rue Pierre Duhem 13856 Aix-en-Provence Cedex 3
Carte Professionnelle n° A11-5152 Préfecture des Bouches du Rhône - Caisse de Garantie GALIAN 89, rue la Boétie 75008 PARIS 120.000€

13 octobre 2015

Tour de France de la transmission d'entreprise : vendre au prix du marché, acheter sans surpayer

Présenté par Reprendre et Transmettre Magazine, en partenariat avec la CEFIM, l'UPE 13 Aix et le CRA

Animée par Marc Chamorel, de Reprendre et Transmettre Magazine et illustrée par les témoignages d'entrepreneurs de la région, cette conférence a mis en évidence les points de vigilance d'une évaluation d'entreprise. Car si certains se traduisent par des survaleurs, d'autres sont au contraire immédiatement sanctionnés par une décote.

Si l'environnement spécifique de l'entreprise a son mot à dire, c'est, aujourd'hui plus que jamais, sur le front de ses actifs immatériels, de la maturité de ses outils technologiques et de ses principales faiblesses avérées que se joue la valorisation d'une affaire.

Cinq experts présents à la tribune étaient invités pour en débattre.

Eric Perez, CEPAC, Claude Vacher, Cabex Transmission, Guillaume Buy, BBLM, Marc Chamorel, R & T Magazine, Eric Neuplanche, Capital Croissance et Guillaume Debuyck, Adlink Crowe Horwah

• Nicolas Leny, UPE13 Aix

• Frédéric Blanchard, Président du PAAP

• Marc Chamorel, R &T Magazine

Nouvelle Boutique
Calissons Drive du Roy René à la Pioline

À quelques pas de la fabrique historique du Roy René, venez découvrir l'univers gourmand des calissons, nougats et autres confiseries provençales dans une toute nouvelle boutique. Un service Calissons Drive y est proposé pour les plus pressés. Le principe est simple : passez votre commande en ligne sur notre site calisson.com puis venez retirer vos achats sur la borne Calissons Drive le lendemain.

La boutique et le Calissons Drive sont ouverts du lundi au samedi de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30.

330 rue Guillaume du Vair
13545 Aix en Provence
Tél. 06 03 15 58 74
magasin.pioline@calisson.com

Par Béatrice **Somville** | Photos My Tailor is Free

My Tailor is Free, revisite le costume sur mesure, et… pense déjà à franchiser son concept !

Il a la niaque, Guillaume Vandevoorde, la niaque, et « la gagne » qui va avec ! Un héritage du sport qu'il a pratiqué en tant que pro de handball ? Sans doute. « Le sport est une expérience très formatrice » commente le jeune patron, qui met désormais toute son énergie au service de My Tailor is Free, entreprise qu'il a créée, en avril 2014 avec, Nordine Haddjeri, sur le créneau du costume sur mesure.

Un secteur que les deux associés, respectivement âgés de 27 et 45 ans, « un super tandem », ont abordé avec les moyens technologiques d'aujourd'hui, en utilisant la technologie 3D.

Mais l'idée, comme souvent, est aussi partie d'un constat personnel « Je suis grand, et chaque fois que je me rendais dans une boutique pour y acheter un costume, il y avait toujours des problèmes de longueur de manches ou de veste, et ce qui aurait dû être un plaisir devenait une véritable épreuve ». Avec cette confection de nouvelle génération, cet inconvénient disparaît.

Comment ça se passe ?

L'entreprise s'est équipée d'une cabine 3D dans laquelle des capteurs infra rouges permettent de relever la morphologie et les mensurations exactes de chaque client. Plus de surprise à l'arrivée ! Une fois les mesures prises arrive l'étape plus « ludique » de la personnalisation, un exercice auquel l'acheteur prend vite goût.

Tout est possible ! Chacun choisit style, coupe, boutons, fente, fils, couleurs, doublure, pinces, initiales brodées… « Là, nous surfons sur le phénomène émergeant de masse customisation, une tendance mondiale qui se prête bien à notre produit » explique Guillaume. Quatre semaines après son passage en cabine, le client vient retirer son costume entièrement personnalisé. Réalisées sur place, les éventuelles retouches sont incluses dans le prix de départ.

Il faut revoir les clichés !

Le monde de la confection masculine sur mesure étant dépoussiéré, restait encore à démocratiser le produit dans l'esprit des clients en alignant les prix sur ceux du prêt-à-porter. Une option qu'autorise une confection en Chine. « Au prix de la main d'œuvre, qui peut aujourd'hui acheter dans l'hexagone ? Interroge Guillaume. Il y a une seule usine en France et les prix ne sont pas compétitifs. Il est temps d'abandonner les vieux clichés » poursuit le dirigeant, « le made in China n'est pas synonyme de mauvaise fabrication, cela dépend du prix que l'on paie. Notre objectif étant de fidéliser nos clients nous ne proposons que des produits de qualité. »

My Tailor is Free compte actuellement 3 gammes proposées à 290, 390 et 490 € en fonction de la qualité du tissu choisi. Des tissus italiens 100 % laine. Quant aux chemises, elles sont toutes vendues au prix unique de 49 € et là aussi on peut s'amuser.

En installant son showroom sur le PAAP, My Tailor is Free est allé à la rencontre de sa cible « Nous visons les cravatés du secteur tertiaire » commente Guillaume Vandevoorde, « nous leur offrons la possibilité de s'acheter un costume sur place pendant l'heure de midi ou en sortant du bureau. »

Avec au compteur plus de 250 clients (dont certains sont déjà revenus) et plus de 110 000 € de CA, après six mois seulement de commercialisation, les résultats sont plus qu'encourageants. Il n'en fallait pas plus pour que les projets foisonnent, dans la tête de l'ex-étudiant de Kedge Business School.

Du développement d'un logiciel qui va bientôt permettre au client d'habiller en ligne son avatar 3D, au lancement d'une franchise du concept, en passant par l'ouverture d'un second showroom dans le quartier de la Joliette à Marseille… le programme est chargé. Pour le réaliser, Guillaume Vandevoorde et Nordine Haddjeri envisagent de faire prochainement une première levée de fonds de 300.000 €. « Le business n'attend pas : en affaires, il faut savoir aller vite, si on ne veut pas perdre son avantage face à la concurrence », conclut Guillaume Vandevoorde.

MY TAILOR IS FREE
565 rue René Descartes
www.mytailorisfree.com

Une entreprise déjà bien primée !

- Lauréat du réseau Entreprendre Initiative du Pays d'Aix
- Vainqueur du prix coup de cœur de la création d'entreprises lors du Forum MXL
- Prix du Rotary dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise et de l'action professionnelle du district 1760.

Par Béatrice **Somville** | Photo Fotoliaw

Sogeti High Tech met l'innovation technologique au service de la compétitivité des entreprises

Anticiper les mutations et accompagner les entreprises pour les aider à réussir la révolution industrielle 4.0, c'est la mission que s'est donnée Sogeti High Tech.

Filiale de Capgemini, Sogeti High Tech constitue le pôle d'excellence de l'Ingénierie Systèmes, l'Ingénierie Physique, l'Ingénierie Logiciel, le Testing, le Conseil et l'Informatique Technique et Industrielle. Née dans la première partie des années soixante, l'entreprise dont le siège se trouve à Issy-les-Moulineaux est aujourd'hui implantée dans 18 pays. Elle emploie plus de 4 200 personnes sur ses différents sites, en Europe, en Russie et en Inde.

L'innovation est le fer de lance de la société qui met, via « High Tech Labs », véritable incubateur d'Innovations, ses compétences et son savoir-faire au service des industriels des secteurs de l'Aéronautique et de l'Espace, de la Défense, de l'Énergie, des Transports et des Sciences de la vie.

Partenaires des grandes écoles, Sogeti High Tech a également noué des alliances stratégiques avec des acteurs majeurs de l'industrie technologique comme IBM, Microsoft et Dassault Systèmes.

Objectif : faire mieux pour être toujours plus compétitif ! « Composée à 80 % d'ingénieurs, notre équipe travaille sur tout ce qui peut rendre les industriels plus performants, tout au long de la chaîne qui va de la conception d'un produit à sa mise en service. Les laboratoires d'innovations des entreprises sont nos interlocuteurs. Nous repérons pour eux les grandes innovations et soutenons les projets en amont pour aider les grands donneurs à innover et à créer quelque chose quand ils n'ont pas les compétences en interne » confie Philippe Meleard, Directeur de la Communication et du Marketing Sogeti High Tech. Sogeti High Tech intervient soit en jouant le rôle de « go between » entre les entreprises et l'innovation soit en proposant ses propres créations. L'entreprise finance elle-même cette recherche menée par ses experts pluridisciplinaires. « Avec la révolution digitale, l'innovation a pris une part encore plus importante, et nous nous positionnons désormais comme force de propositions. Réussir la transformation vers le 4.0 est un très gros challenge pour les entreprises » explique Philippe Meleard. « Tout le monde va arriver à améliorer les processus, mais il ne suffit pas d'avoir les outils, il faut aussi savoir comment ça se passe et comment de façon incrémentale les choses vont évoluer dans les usines du futur. »

Sogeti High Tech est déjà présente dans des domaines stratégiques comme la convergence IOT (convergence entre système informatique et objets connectés), un des grands secteurs en développement, la 3D printing qui permet l'impression d'une pièce critique en 3D pour l'aéronautique, l'énergie ou les transports et dans tout ce qui touche à la cyber sécurité. Un domaine pour lequel elle recrute actuellement des « hackers » éthiques !

LE SITE D'AIX

Placé sous la houlette de Georges Dorgal, le site d'Aix-en-Provence, rayonne sur une vaste région qui part du pied des Pyrénées pour s'arrêter aux portes de Sophia Antipolis. Seconde agence du groupe après Toulouse, Aix a un effectif de 550 collaborateurs et compte parmi ses références les plus grands groupes industriels du Sud Est, avec des clients comme Airbus Helicopters, Thales, GDF Suez, Areva, DCNS, Le CEA, EDF, ITER, Cadarache…

La spécificité de l'entité aixoise, spécialisée dans l'ingénierie physique et mécanique, la simulation numérique, le digital manufacturing et l'expertise sur l'évolution 4.0, a encore été renforcée par l'acquisition il y a quelques mois d'Euriware.

Également présente sur le Pôle, cette entreprise développe essentiellement des solutions industrielles et technologiques pour le monde de l'énergie et du nucléaire. Un autre secteur de prédilection du groupe.

SOGETI HIGH TECH
180 rue René Descartes
www.sogeti.com

Ensemble donnons une nouvelle vie à vos déchets.

Collecte, traitement, tri, valorisation, recyclage... Veolia propose aux industriels, entreprises, collectivités et particuliers une gamme complète de solutions innovantes dans le respect des budgets dédiés et en conformité des législations. L'expertise Veolia garantit une réponse performante, économique et réactive dans la plus grande transparence.

Services aux entreprises et collectivités
Direction Provence Alpes : 41, chemin Vicinal Parc Valentine Vallée verte 13 011 Marseille
Pour en savoir plus, appelez-nous vite au 04 88 44 54 10.

Ressourcer le monde

VEOLIA

FLEXIBUS

LE TRANSPORT A LA DEMANDE DU PAAP

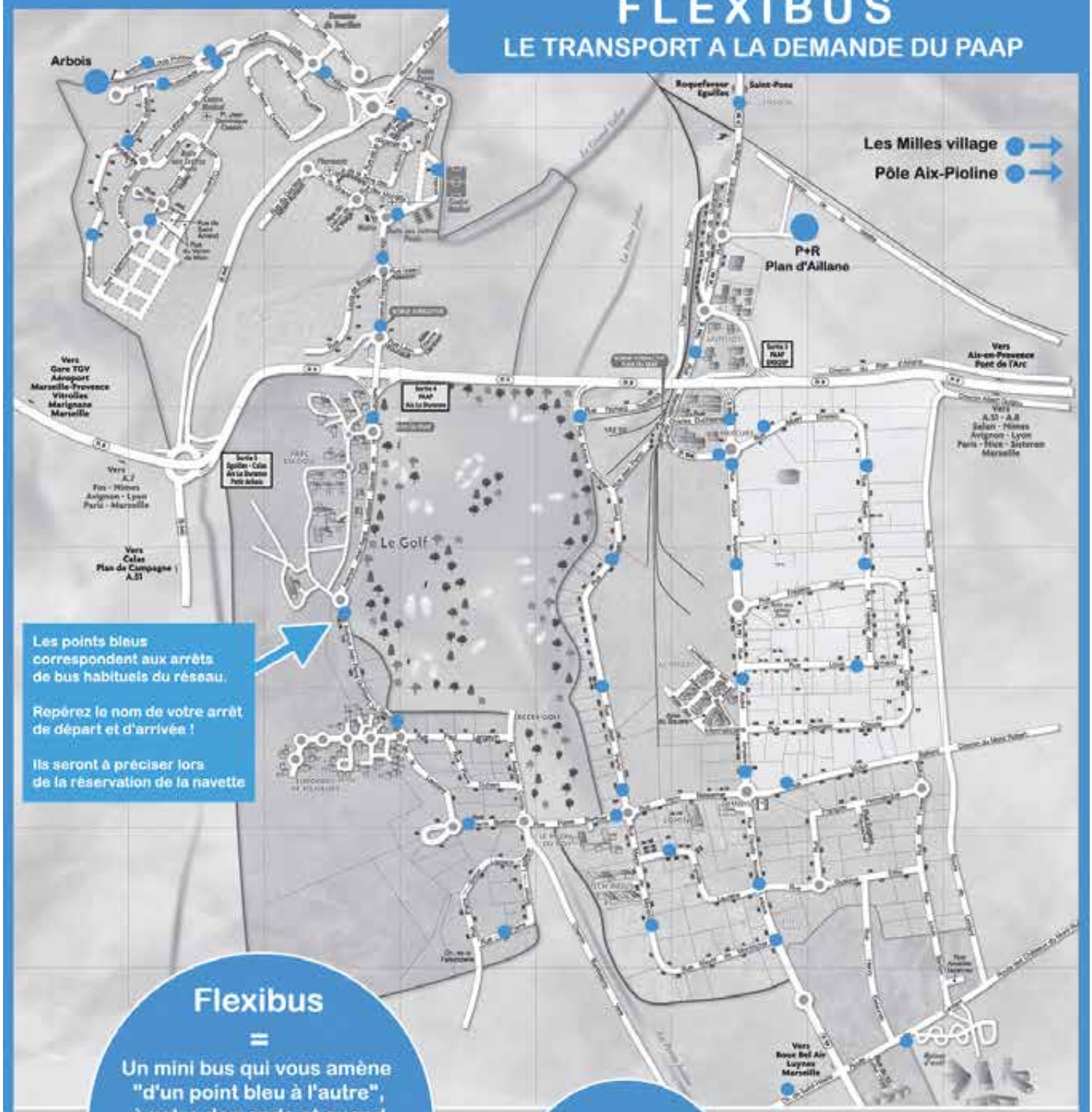

Les points bleus correspondent aux arrêts de bus habituels du réseau.

Repérez le nom de votre arrêt de départ et d'arrivée !

Ils seront à préciser lors de la réservation de la navette

Flexibus

=

Un mini bus qui vous amène "d'un point bleu à l'autre", à votre demande et quand vous le souhaitez !

Réservation obligatoire, *a minima* une heure avant le départ :

Tél 09 70 80 90 13

Flexibus vous transporte du lundi au samedi de 7h00 à 19h30

Service de réservation du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

TARIF

- 1,10 € à l'unité
- 2 € la carte 2 voyages
- 0,57 € avec la carte 40 voyages salariés
- service inclu dans les abonnements Pass Provence

BON A SAVOIR

- Flexibus vous amène également vers le Pôle Commercial de la Pioline et le village des Milles depuis le PAAP (aux arrêts du réseau de bus)
- Il existe un transport à la demande spécifique pour les habitants de Cabriès (Tél. 0800 94 40 40)

Lignes de bus desservant le PAAP

4 - Aix Centre (Val Saint André via Rotonde) – PAAP
14 - Aix Centre (Rotonde Poste) – Aérodrome
15 - Aix Centre (Belges) – Duranne école
18 - Aix Centre (Rotonde Poste) – PAAP – Duranne école
20 - Aix Centre (Rotonde Poste via Jas de Bouffan) – PAAP
40 - Aix Centre (Gare routière) – Plan d'Aillane – Aix TGV – Aéroport Marseille Provence.
53 - La Duranne Europôle – PAAP – Marseille par Cabriès (Bouc Bel Air – Plan de Campagne – Septèmes les Vallons)
101 - Pertuis – Meyrargues – Venelles – PAAP – La Duranne
161 - Trets – Peynier – Rousset – Fuveau – Meyreuil – Gardanne – Luynes – PAAP – La Duranne
191 - Gardanne – Simiane – Bouc Bel Air – PAAP – La Duranne
211 - Vitrolles – Aix TGV – PAAP – Plan d'Aillane
241 - Lambesc – Saint Cannat – Eguilles – PAAP – La Duranne
271 - Les Pennes Mirabeau – Vitrolles – Aix TGV – La Duranne – PAAP – Plan d'Aillane

- Transport à la demande « Flexibus », pour les entreprises du PAAP. Réservation au 09 70 80 90 13.
- Transport à la demande « TAD » Cabriès – Aix TGV – PAAP. Réservation au 0 800 94 40 40 pour les habitants de Cabriès.
- Renseignements : toutes les lignes et réseaux de bus : www.lepilote.com - 0 810 00 13 26.

RESTAURANT GASTRONOMIQUE - HOTEL
la Bastide de Cabriès
PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

un lieu
des possibilités

petit comité ou grandes occasions
(de 10 à 150 personnes)
sur la Terrasse ou dans le Restaurant
5 espaces distincts ou 1 lieu privatisable

La Bastide de Cabriès vous accueille pour
TOUS VOS EVENEMENTS
04 42 69 07 81
Rue du Lac - Domaine du Lac Bleu - 13480 Cabriès / Calas
E-mail : info@bastidecabries.com- www.bastidecabries.com
De la zone d'activité en direction de la Gare TGV par la D9

Concept • www.unesourisaumenu.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
12 mai 2015

Cette assemblée s'est déroulée en présence de Maryse Joissains Masini, Président de la Communauté du Pays d'Aix et Maire d'Aix-en-Provence, avec la participation de Francis Taulan, Adjoint au Maire Délégué aux Sports, qui a présenté à cette occasion le projet Arena.

Maryse Joissains Masini, Président de la Communauté du Pays d'Aix, Maire d'Aix-en-Provence

Francis Taulan, Adjoint au Maire Délégué aux Sports

Frédéric Blanchard, Président du PAAP, Jean-Luc Armand, Armand Traiteur, Jean-Marc Arnaud, Monext, Patrick Escudier, Garage sud Automobile Renault et Philippe De Saintdo, Aljepa

Maryse Joissains-Masini, Pierre Sarret, Biscottes Roger et Jean-Luc Pieretti, Bricomat

Administrateurs du PAAP

Philippe Alonso : VMIT
Jean-Luc Armand : ARMAND TRAITEUR
Jean-Marc Arnaud : MONEXT
Frédéric Blanchard : ASSURANCES BLANCHARD
Didier Blasquez : UTILITAIRES SERVICES
Jean-Luc Borel : KSB POMPES GUINARD
Bernard Curnier : NEW CAP
Philippe de Saintdo : ALJEPA
Rolland Denan : SCI PROVENCE COTE D'AZUR
Daniel Dobranowski : D3
Jean-François Dubost : QUINCAILLERIE AIXOISE
Patrick Escudier : GARAGE SUD AUTOMOBILE RENAULT
Michel Estève : INEO SUD EST/SUEZ
Bernard Figuiere : BF DEVELOPPEMENT
Marie-Dominique Gaillard : FIDUCIAIRE AIX LES MILLES
Jean-Marie Gorse : GORSE SA
Henri Grenon : NEWTOWN
Florence Hilaire : CEREMA
Bruno Jullien : CARREFOUR d'ENTREPRISES
Jean-Pierre Kechissoglou : SCI JPC
Patrick Leroy : AREVA TA
Jean-Claude Marcellet : ISEI
Giovanni Marinella : MGEC
Christian Marquié : SI WEB
Angèle Melkonian : GROUPE MELKONIAN
Geneviève Melkonian : ARAMINE
Nathalie Ouvray : BILLON RST
Éric Perez : CEPAC
Jean-Luc Pieretti : BRICOMAT

Le futur Palais des sports du pays d'Aix se situera quartier des Trois Pigeons, en face du funérarium, sur un terrain de 12 hectares.

Projet Arena

Ce palais des sports sera composé :

- d'une salle principale d'une capacité de 6 à 8 500 places, dédiée aux rencontres sportives, concerts et autres manifestations.
- d'une salle de 1 000 places, qui servira de salle d'entraînement au PAUC Handball, mais pourra aussi accueillir des compétitions avec une jauge de 2 000 places.
- un parking de 1 000 places de stationnement.
- un parking de 200 places comprenant 10 quais de bus, utilisables pour la desserte du palais des sports, mais aussi dans le cadre de la politique de transport en commun et de covoiturage.

ANIMATION AUTOUR DES DÉPLACEMENTS

12 mai 2015 - Photos : André Tarditi

Le groupe Mobipôle et ses partenaires se sont réunis à la Maison des Entreprises, pour fêter la Semaine Européenne de la Mobilité, à laquelle tous les salariés et chefs d'entreprises du PAAP étaient conviés.

Au programme : exposition et essais de véhicules électriques, cycles et vélos à assistance électrique, ainsi que des stands d'information sur les transports (bus, covoiturage, train, éco-conduite, etc.).

Les Renault Twizy de Watt Mobile

Tweezbike

Vélos Conseil / Neo Mouv

Star de la journée, la TESLA (700 ch !)

L'URBINO 12 Electric, proposé par SOLARIS. Un autobus de 12 m de long, 100 % électrique. Des ingénieurs étaient présents sur place pour répondre à toutes les questions sur le fonctionnement du véhicule

Sun e Bike

Les scooters électriques (125cc) de ECCITY

Les Diablines

Restauration offerte par ACA Covoiturage

Les stands d'information sur les transports en commun (réseaux Aix en Bus et Cartreize)

La Poste

Liste des exposants

ACA COVOITURAGE
www.autoclubaix.com
ECCITY
MOTOCYCLES ÉLECTRIQUES
www.eccity-motocycles.com
CARTREIZE / KEOLIS
www.lepilote.com
CPIE
www.cpie-paysdaix.com
LA POSTE
www.laposte.fr

MAISON DE L'EUROPE
www.maison-europe-provence.fr
NEW CAP/DIABLINES
www.la-diabline.fr
SNCF TER
www.sncf.com
SOLARIS
www.solarisbus.com
SUN E BIKE
www.sun-e-bike.com

TESLA
www.teslamotors.com
TWEEZBIKE /LMED
www.tweezbike.com
VELO CONSEIL/NEOMOUV
www.veloconseil.fr
www.neomouv.fr
WATT MOBILE
www.wattmobile.net

Vincent Nicolau-Guillaumet, KEOLIS, Bernard Curnier, NEW CAP, Patrick Escudier, GARAGE SUD AUTOMOBILE RENAULT et Guy Barret, Conseiller Communautaire et Maire de Coudoux

L'équipe de l'Agence Régionale pour l'Environnement

Jean-Marc Arnaud, Monext

La Maison de l'Europe de Provence/APEC (promotion et développement de la citoyenneté européenne).

Stéphanie, ACA COVOITURAGE et Emilie, SNCF/TER

Elles sont les **bienvenues** | 59

1789 CROSSFIT
4 personnes
Mathieu Nunes
380 rue Claude Nicolas Ledoux
Crossfit
06 23 44 31 00

AEOS CONSTULTANTS
4 personnes
Jean Luc Caillieret
Parc du Golf 14
Cabinet de recrutement
0810 220 114

AUTO SMILE
3 Personnes
Benjamin Millau
235 rue Jean de Guiramand
Importation de véhicules neufs et d'occasion
09 83 20 85 41

BATYCOM PROVENCE
2 personnes
Guillaume Chay
Parc du Golf 38
Centre d'Affaires
04 86 85 60 00

BIZMEETING
1 personne
Guillaume Lombaert
Parc du Golf 31
Plateforme de réservation de séminaires
01 75 60 40 94

BLACK BOX 13
1 personne
Thierry Floriant
760 rue Mayor de Montricher
Salle de sport
06 35 34 77 06

BY JOSEPHINE
11 personnes
Nathalie Demereau
135 rue André Ampère
Boulangerie pâtisserie artisanale – Restaurant
04 42 93 17 51

CABINET KINESITHERAPIE CASTEL
1 personne
Thierry Castel
1060 rue René Descartes
Masseur kinésithérapie
06 06 75 26 55

CERRISE INFORMATIQUE
3 personnes
Eric Roux / Jean Charles Arlotto
95 rue Louis Armand
SSII
09 72 50 19 28

COACHING SERENITE
1 personne
Martine Albegiani
230 rue Frédéric Joliot
Coaching développement personnel
06 84 04 62 47

F2S GROUPE
2 personnes
Habib Boussahi
220 rue Georges Claude
Conseils en formation, gestion de personnel
04 84 25 34 02

FLORENCE CHATAIGNIER REFLEXIOLOGIE
1 personne
380 rue Claude Nicolas Ledoux
Réflexologie
06 10 53 15 84

France CARS
4 personnes
Laurence Longequeue
265 rue Claude Nicolas Ledoux
Location de véhicules utilitaires et de tourisme, minibus
04 42 27 92 34

JPCA
Jean-Paul Carmona
1 personne
Tech'indus D
Conseil informatique DSI / AMDA Développement Logiciel
06 13 81 56 62

LA BRASSERIE DE LA PLACE
4 personnes
Nicolas Allehaux
1140 rue André Ampère
Restaurant
09 66 93 39 65

L'ATELIER SPORT ET SANTE
1 personne
Amélie Teissier
285 rue du Docteur Albert Aynaud
Coaching sportif
04 42 90 57 08

LAVERTU ROMAIN
1 personne
Romain Lavertu
Tech'Indus D
Mise en relation entre professionnels du tourisme et particuliers
06 18 46 88 27

METHEA
1 personne
Laurence Ferrari
645 rue Mayor de Montricher
Conduite du changement - mixité professionnelle
06 51 77 09 32

NASEM
4 personnes
Lasih Bayar
760 rue Jean Perrin
Entreprise de maçonnerie générale
06 98 35 16 18

NORDYGO C/o PCE
1 personne
Sophie Lowengren
645 rue Mayor de Montricher
Conseil en e.commerce pays Nordique
06 13 72 01 93

OENODEPOT
3 personnes
Christophe Ivanoff
30 rue Frédéric Joliot
Vente de vins et cadeaux d'entreprises
04 42 26 35 83

OPTIT BONNE HEURE / RJM
2 personnes
Sandrine Villevieille
1000 rue Jean Perrin
Restauration rapide
04 42 66 45 58

SAPHIR 26
2 personnes
Patrick Prunetti
230 rue Frédéric Joliot
Achat et revente de véhicules neufs et occasions
09 67 35 24 57

SETT INTERIM
4 personnes
Hélène Femery
Tertia 2
Intérim spécialisé dans les travaux d'accès difficile
04 84 49 05 07

SOMAEE - SOCIETE MEDITERRANEENNE D'APPLICATION ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE
2 personnes
Olivier Salomon
145 avenue du 12 juillet 1998
Installation d'équipement électrique
04 42 51 45 65

TWEEZBIKE / LMED SAS
1 personne
Eric Darmingny
300 rue Jean de Guiramand
Vente et location vélos électriques
04 42 61 16 98

Déménagements

ARTELCOM GRAND SUD – Europarc de Pichaury A2
AVANTAGES – 645 rue Mayor de Montricher
DEGREMONT - 270 rue Pierre Duhem
IGIENAIR PACA - Tech'Indus C22
IMF - INGENIERIE MAINTENANCE FLEXIBLE - 50 rue Louis Armand.
KANGAROO MPV – Antélios E
LA BOUTIQUE DES JAMBES - VIA SANTE – 1040 rue Jean Perrin
LA PARQUETERIE AIXOISE – 95 rue Victor Baltard
MANUREVA VACANCES - 75 rue Denis Papin
NRJ - 900 rue André Ampère
OXAVE CONSULTING – Europarc de Pichaury B5
RH SOLUTION – 510 rue René Descartes
SNI - SOCIETE DE NEGOCE INTERNATIONAL - 190 rue Claude Nicolas Ledoux

Changement d'appellation

ENVIRON France devient **RAMBOLL ENVIRON France**
MASSA AUTOPNEU devient **BESTDRIVE**

Elles ne sont plus sur les pôles

AMSI
AMTS - ASSISTANCE MAINTENANCE TECHNIQUE ET SERVICES
ASTA - Association Sports Traditions et Arts
AVEC UNE AME
AVOCAT SONIA MORENO
CATALYHOM
DG HOLIDAYS
DOMINIQUE IMMORDINO
EUROCAVE
FAUST COMMUNICATION
FLOTTEZEN SARL
FRESH AND CO
GUERIN CARTONS PALETTES
HAS - HELICOPTERE AEROSTRUCTURE SERVICES
ICCI / ABMI PROVENCE
IMAGO CONCEPT
INFOSECUR
LAFI - LOGICIELS APPLICATION FORMATION INFORMATION
LBL ALPES MEDITERRANEE
LINKEO.COM
LOCATERRE
OPTIMUS FINANCE
PAC HABITAT
SAVI
TECNO POINT France
TOPGAS ENG
VINTERNET

Par Giovanni **Marinella**
marinella.giovanni@orange.fr

Alain Souchon ne pensait pourtant pas au chef d'entreprise, mais ça colle presque… ou plutôt ça ne colle pas. Il est le pestiféré du droit social comme du droit du travail. D'abord il y a un superbe amalgame dans la notion de patron qui englobe toutes les entreprises quel que soit leur taille, drôle de famille, le cadre, le manager, le patron. Ensuite le chef d'entreprise paie souvent pour être exclu.

1 – Même s'il est salarié, il n'a pas droit à être couvert par Pôle Emploi, et, s'il couvre ce risque de perte d'emploi par un contrat *privé* c'est alors un avantage en nature bien taxé.

2 – Même s'il se paie au SMIC, parce que ça marche mal et qu'il prend sur lui, il n'a pas droit à la réduction de 28 % dite *réduction Fillon*.

3 – Dès que le CICE a été voté, un des premiers articles rédige l'exclusion des chefs d'entreprise *mandataire* du bénéfice de ce crédit d'impôt de 6 %.

Malgré la jurisprudence du Conseil constitutionnel de l'égalité de traitement entre chaque citoyen, on constate que si le système aime les entreprises pour collecter taxes, cotisations et obligations diverses, il n'aime pas le patron.

Tu vois pas qu'on t'aime pas ?
Tu vois pas qu'on t'aime pas ?
On t'aime pas.

PS : pour la DSN, le Big Brother social êtes-vous prêt ?

Une belle chanson, c'est une chanson qui fait joli ménage entre les mots et la musique, le tout soutenu par une idée.
Jacques Brel

« On t'aime pas »

Tu vois, on danse.
Le corps, on le balance.
On s'touche.
On s'embrasse la bouche.
Tiens, même, v'là qu'on s'dit qu'on t'aime
Mais c'est que de la crème,
De la pommade rose
Pour cacher les choses,
Du p'tit plaisir
Pour pas tout seul dormir.

Tu vois pas qu'on t'aime pas ?
Tu vois pas qu'on t'aime pas ?
On t'aime pas.

Alors là, t'es seul.
Ça t'pique dans ton œil.
T'as envie

D'parler, de faire guili-guili,
Mais, pomme,
T'es là pour personne
Et c'est tout le monde pareil.
Retourne dans ta piaule :
Même si tu miaules,
Le monde s'en fout. (x2)

Tu vois pas qu'on t'aime pas ?
Tu vois pas qu'on t'aime pas ?
On t'aime pas.

Entretien
avec E. Macron.

• Giovanni Marinella
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
mgec.aix@free.fr

Tentative d'y trouver son compte

Les principales dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques « Loi Macron ».

Dans sa décision n° 2015-715 DC du 5 août 2015, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la loi dont il avait été saisi par plus de soixante députés et par plus de soixante sénateurs. Seules 17 dispositions du texte regroupées dans 23 articles sur les 300 que comportait le projet de loi ont été censurées. Au titre des dispositions déclarées contraires à la Constitution, figurent notamment :

• Le dispositif d'encadrement de l'indemnité octroyée par le juge au salarié licencié sans cause réelle et sérieuse en fonction des critères de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise et des effectifs de l'entreprise.

C'est dommage de refuser cette simplification du droit de la sanction

La loi du 6 août 2015 est structurée autour de trois titres : le titre premier intitulé « Libérer l'activité » est relatif à la mobilité, au commerce, aux conditions d'exercice des professions réglementées, au capital des sociétés et à l'urbanisme ; le titre II intitulé « Investir » concerne notamment l'investissement, les entreprises à participation publique, l'industrie, la simplification des obligations des entreprises et la spécialisation de certains tribunaux de commerce ; le titre III intitulé « Travailler » est relatif au repos dominical et en soirée et à la justice prud'homale.

• Autocars : pour les distances de plus de 100 km, les lignes d'autocars pourront s'ouvrir dès la publication de la loi ;

• Permis de conduire : la loi crée un service universel du permis grâce auquel le temps d'attente ne devra pas excéder 45 jours.

• Le contrôle des autoroutes est renforcé par l'ARAFER

Donc ça roule

• Des mesures facilitant la vie des entreprises sont adoptées : le recours aux actes d'huissiers est supprimé dans les baux commerciaux, mais est conservé dans les notifications de fin de bail par les bailleurs commerciaux. En outre, les huissiers de justice peuvent gérer le recouvrement des petites créances, dont le montant sera compris entre 1 000 et 2 000 € maximum, dans les situations amiables les huissiers pourront délivrer des titres exécutoires pour le remboursement de ces créances, dès lors que la dette n'aura pas été contestée par le débiteur. Enfin, le raccourcissement des procédures de fusions d'entreprises est désormais possible comme le recours à des procédures de conciliation devant l'autorité, l'usage de la facturation électronique est généralisé entre entreprises, progressivement entre 2017 et 2020 et l'autorisation des publicités de grande taille sur les stades de plus de 30 000 places dans la perspective de l'Euro 2016 est autorisée ;

• Mobilité bancaire : les clients peuvent changer plus facilement et gratuitement de banque grâce à la mise en place d'un service entièrement automatisé. Le service de mobilité sera gratuit et les banques devront informer en amont leurs clients des services de mobilité offerts. Au travers d'une seule et unique signature, le client autorisera sa nouvelle banque à réaliser en son nom le transfert des opérations de virements récurrents et de prélèvements valides et il est désormais libre de choisir la date à laquelle il souhaite voir transférer le solde de son ancien compte vers son nouveau compte. Un mécanisme d'alerte (SMS ou courriel) lui permettra d'être informé par sa banque d'origine des cas d'opérations de prélèvement ou de virement qui se présenteraient sur le compte clos durant une période de 13 mois suivants la clôture de son compte ;

• Les pouvoirs de l'ADLC sont accrus : elle dispose du pouvoir d'injonction structurelle et peut obliger les distributeurs à céder des magasins lorsque les prix et les marges sont jugés excessifs, dans les zones où la concentration de l'offre dépasse pour un distributeur le seuil, élevé, de 50 % de part de marché. L'injonction de cession d'actifs n'est possible que si elle « constitue le seul moyen permettant de garantir une concurrence effective » ;

• Les professions réglementées sont réformées : les tarifs de ces professions seront révisés tous les cinq ans au plus tard, avec l'avis de l'ADLC pour qu'ils correspondent aux coûts réels supportés par les professionnels. Les tarifs proportionnels des transactions des biens de moyenne valeur pourront donner lieu à des remises et les prix devront être affichés, y compris sur internet, pour assurer une meilleure information des usagers. Les personnes qui ont le diplôme et l'expérience nécessaires pourront désormais s'installer à leur propre compte, l'ADLC étant en charge de déterminer les zones où cette liberté pourra s'exercer sans condition. La liberté d'installation entrera en vigueur progressivement, afin de ne pas déstabiliser les professionnels déjà en place. Dans d'autres zones identifiées sur proposition de l'ADLC et où la continuité de l'exploitation des professionnels en place sera menacée par un afflux de nouveaux concurrents, le ministre de la Justice pourra refuser l'installation. La fin du numerus clausus de fait de ces professions permettra à tous les territoires de maintenir et de retrouver une forte densité de professionnels. Enfin, la postulation territoriale des avocats, c'est-à-dire la représentation des justiciables devant les juridictions, est élargie des tribunaux de grande instance au niveau des cours d'appel : les avocats exerçant dans le ressort d'une même cour d'appel pourront agir directement devant tous les TGI de cette cour ;

• La commission s'est par ailleurs prononcée favorablement au développement de l'investissement en capital dans les PME et startup en incitant les investissements faits dans les sociétés d'investissement de business-angels et en créant un nouveau véhicule d'investissement, la « société de libre partenariat » ;

• La création de tribunaux de commerce spécialisés est organisée : certains tribunaux de commerce, dont la liste sera fixée par voie réglementaire, sont désormais compétents de manière exclusive pour les entreprises les plus importantes, celles dont l'implantation se trouve sur le ressort de plusieurs tribunaux de commerce et les groupes de société. Ils seront saisis de droit et sans délai par les tribunaux de commerce locaux dès lors qu'une entreprise sera en difficulté. Ces tribunaux de commerce spécialisés ne constituent pas une nouvelle catégorie de tribunal, mais seront des tribunaux de commerce déjà existants auxquels il sera confié cette compétence exclusive. Les membres de la commission ont sécurisé la saisine de ces tribunaux de commerce spécialisés en prévoyant la transmission immédiate des dossiers à leur profit par les tribunaux locaux et en donnant un rôle au président de la Cour d'appel. Il est également prévu l'obligation de nommer systématiquement deux administrateurs et deux mandataires judiciaires ;

• Les dimanches du maire sont portés à 12 supprimant les 5 dimanches obligatoires initialement prévus, afin de redonner toute latitude au maire pour attribuer ces dimanches. Les salariés concernés bénéficieront du

doublement de leur salaire le dimanche, et du volontariat adopté par amendement ;

• La loi permet le travail de soirée, de 21 h à minuit, dans les commerces de détail, sous réserve que les entreprises soient couvertes par un accord collectif. Les salariés bénéficieront du doublement de leur salaire durant cette période, et leur retour au domicile devra être pris en charge par l'employeur. Le volontariat y est affirmé ;

• La juridiction prud'homale est réformée : le bureau de conciliation et d'orientation a la charge de mettre en état le dossier de jugement et d'orienter les parties, un bureau de jugement restreint est créé, statuant dans un délai de 3 mois de manière à faciliter et accélérer les procédures ; le cadre disciplinaire applicable aux personnes participant à l'exercice de la justice prud'homale est également rénové ; un statut du défenseur syndical est créé et une obligation de formation initiale, pour les conseillers salariés et pour les conseillers employeurs, complémentaire de la formation déjà dispensée par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, est instituée ;

• Les projets d'intérêt économique majeur pourront bénéficier d'une autorisation unique « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE) ;

• Les salariés sont associés à la réussite de leur entreprise via une fiscalité plus incitative et une réforme de l'épargne salariale sur la base du dialogue avec les partenaires sociaux tenu ces derniers mois. Le forfait social est abaissé pour les premiers accords mis en place dans les PME, mais aussi pour les sommes versés sur des produits d'épargnes dédiés au financement des PME. La loi contient également des dispositions visant à renforcer l'encadrement des retraites chapeaux des mandataires sociaux, en liant chaque année l'acquisition des droits à retraite supplémentaire à une condition de performance ;

• L'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) peut proposer son expertise à des États étrangers lors de la construction de centrales nucléaires ;

• Des zones touristiques internationales (ZTI) sont créées afin de renforcer l'attractivité commerciale de la France. La modernisation des PUCE (périmètres d'usage de consommation exceptionnels), transformés en zones commerciales (ZC), permettra de remédier à la rigidité et aux inégalités du dispositif antérieur. Les commerces de certaines gares connaissant une affluence exceptionnelle de passagers pourront également être autorisés à ouvrir le dimanche ;

• La loi relative à la sécurisation de l'emploi de juin 2013 est précisée notamment pour le reclassement à l'international ou le périmètre d'application de l'ordre des licenciements, dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE) ;

A priori, simplifier n'était pas réellement à l'ordre du jour

Et un peu de poésie : « Je cherche les notes qui s'aiment... » Mozart.

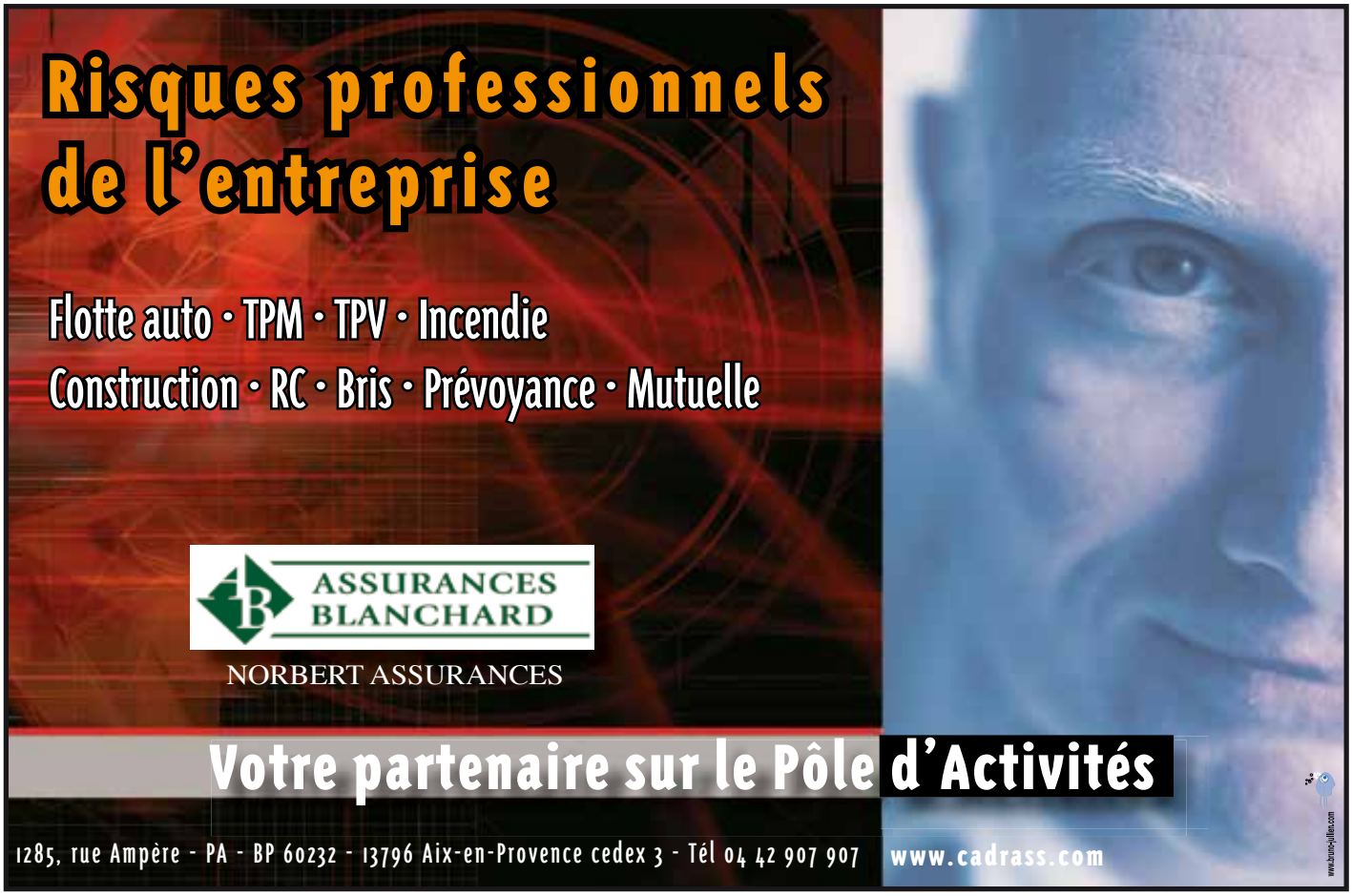

garden party 2015

PAAP
Pôle d'Activités Aix-en-Provence

communauté du PAYS D'AIX
Cerema
CIC
VEOLIA
LCL
DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE SOCIETE GENERALE
CEPAC
CronoPrint Impression Numérique & Offset
ASSURANCES BLANCHARD
doz' my coffee everywhere
Office café
RENAULT TRUCKS
clovis LOCATION
loc-habitat
CAPTAIN TORTUE GROUP
œnodépôt Les vins à prix dépôt !
Depuis 1945 Roger
La diabline Green-mobility
FOOD TRUCK STATION
L'ANTICAILLE
GORSE JARDIN
THERMES SEXTIUS SPA
Localizz
FETER & RECEVOIR
ter SNCF
SNCF
ALJEPA
Cizt
SAPS
Armand Traiteur
PEUGEOT AIX EN PROVENCE
FABBRI

LES ACADÉMIES AIXOISES

VIN DE PROVENCE AIX

CHÂTEAU LA COSTE en Provence

Ruinart

DOMAINE DU TARIQUET

contact@oenodepot.com - 04.42.26.35.83 - 30 rue frédéric joliot
Pôle d'activités les Milles - 13290 - Aix en Provence